TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

ex.3

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA

NOV 1 0 1996

LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

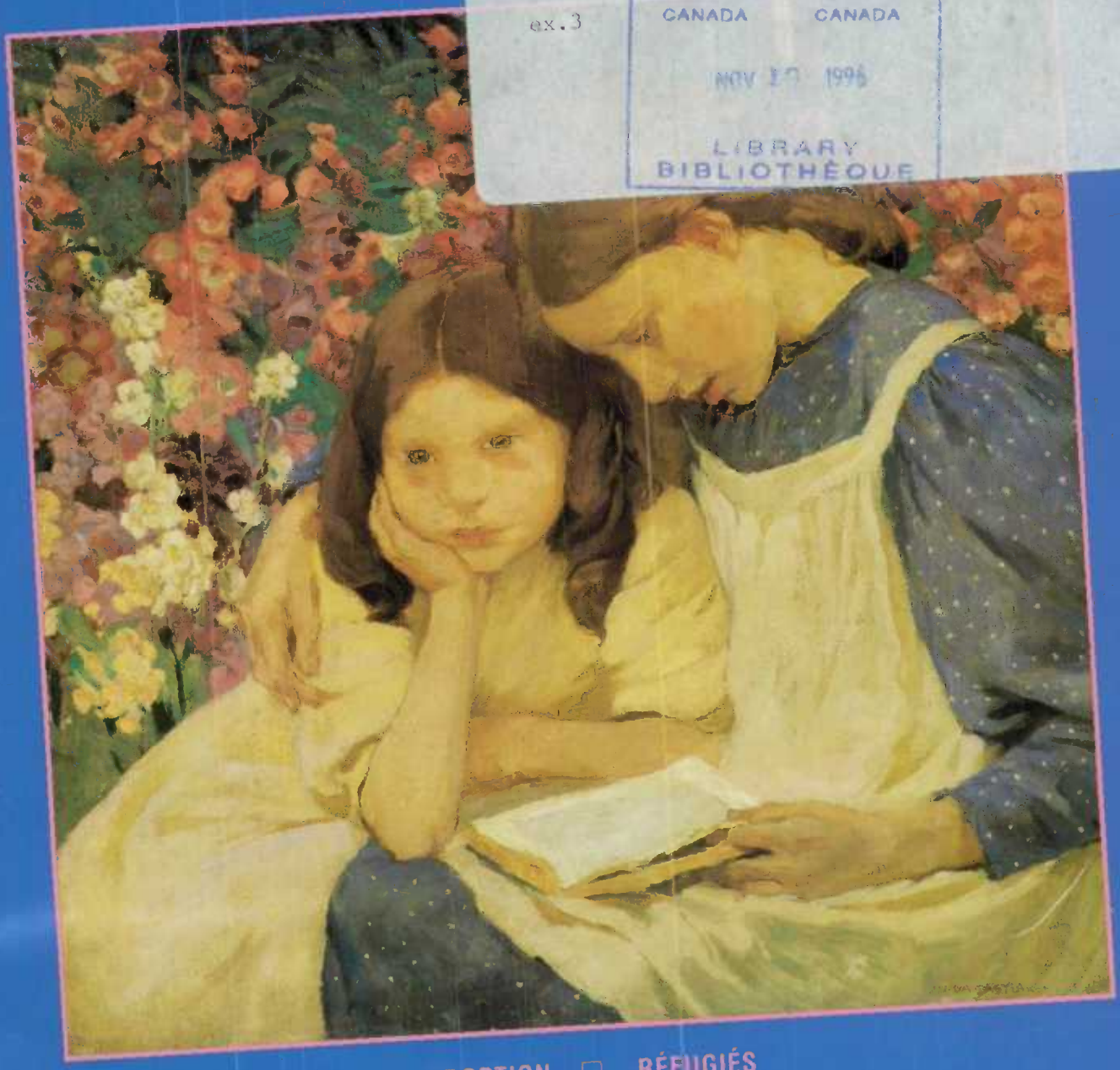

ADOPTION □ RÉFUGIÉS

Canada

Statistique Canada Statistics Canada

PARTICIPEZ *à la fête*

EN VOUS PROCURANT L'ANNUAIRE DU CANADA LE PLUS UTILE ET LE PLUS ATTRAYANT JAMAIS PUBLIÉ.

L'Annuaire du Canada de 1992, qui marque le 125e anniversaire de la Confédération, jette un regard unique sur les grands moments de l'évolution du pays depuis 1867.

Cet ouvrage, particulièrement populaire depuis 125 ans auprès des gens d'affaires, des journalistes, des bibliothécaires, des parlementaires, des enseignants et des diplomates, est conçu comme un ouvrage de référence où l'on retrouve les données économiques, politiques et sociales les plus récentes sur le Canada et les Canadiens. Cette édition spéciale présente, pour la première fois, de pittoresques illustrations se rapportant à l'histoire du Canada de même que des textes informatifs et faciles à lire.

Au nombre des caractéristiques spéciales, on compte :

- un nouveau mode de présentation : 22cm x 30 cm (9" x 12")
- des caractères plus gros
- plus de 300 photos d'archives rares
- des perspectives historiques sur le passé du Canada
- 22 chapitres, 622 pages reliées par une couverture rigide de luxe.

Cette encyclopédie compacte est un ouvrage indispensable pour répondre à vos questions portant sur tous les aspects du Canada.

- **LE TERRITOIRE**
- **LA POPULATION**
- **LA NATION**
- **L'ÉCONOMIE**
- **LES ARTS ET LES LOISIRS**

Vous pouvez vous procurer **l'Annuaire du Canada** (no 11-402F au Catalogue), en version française ou anglaise, pour 49,95 $ (plus 5,05 $ pour frais d'expédition et de manutention) au Canada, 60 $ (devises américaines) aux États-Unis et 70 $ (devises américaines) dans les autres pays (frais d'expédition et de manutention compris).

Pour commander, prière d'écrire au Service des Ventes des publications de Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou de communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous (voir la liste qui figure dans la publication).

Pour accélérer les commandes, utilisez votre carte VISA ou MasterCard ou composez sans frais le 1-800-267-6677 (téléphone) ou le (613) 951-1584 (télécopieur). Veuillez ne pas envoyer de confirmation.

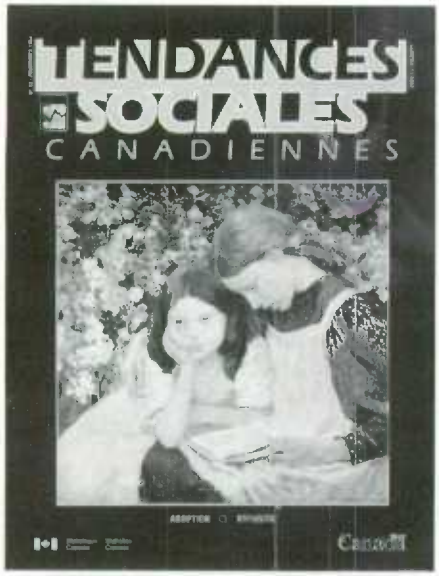

Page de couverture : *Conte de fée* (vers 1916), huile sur toile, 68,8 cm sur 72,0 cm. Collection : Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa.

À propos de l'artiste :

Née en 1864 à Douglas, en Ontario, **Mary A. Eastlake** (née Bell) a passé sa première enfance à Almonte (Ontario) et à Carillon (Québec). Après avoir été l'élève de Robert Harris à Montréal, elle poursuit son apprentissage de la peinture à Paris, où elle expose certaines de ses toiles. Son travail l'amène ensuite en Angleterre, où elle fait la connaissance du paysagiste C.H. Eastlake, qu'elle épouse. En 1939, M^me^ Eastlake rentre au Canada avec son mari; elle habite Montréal plusieurs années, puis s'installe à Almonte. À l'hiver de 1927, le Musée des beaux-arts de Toronto présente une des plus importantes expositions de ses oeuvres qui aient eu lieu au Canada. M^me^ Eastlake meurt à Ottawa en 1951.

TABLE DES MATIÈRES

N° 32 – PRINTEMPS 1994

L'adoption au Canada 2
par Kerry J. Daly et Michael P. Sobol

Les réfugiés au Canada : L'inégalité des sexes 7
par Monica Boyd

Les résidents temporaires du Canada 12
par Craig McKie

Évolution des salaires réels 16
par Abdul Rashid

Les familles traditionnelles 19
par Jillian Oderkirk, Cynthia Silver et Marc Prud'homme

Seuls ou en couple ?
Rapports de masculinité des personnes seules 26
par Robert Riordan

Estimations annuelles de la population active, 1946-1993 30

Indicateurs sociaux 31

Index cumulatif des articles : voir le numéro d'hiver 1993

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Rédactrice en chef	Cynthia Silver
Rédactrices	Jo-Anne Belliveau Jillian Oderkirk
Coordonnatrice de la production	Cheryl Sarazin
Coordonnateur du marketing	Alex Solis
Réviseure en chef de la version française	Sylvie Blais
Direction artistique	Division de la diffusion, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design
Illustrations et photos	SuperStock; Canapress Photo Service
Comité de revue	E. Boyko, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest, M.C. Wolfson
Remerciements	K. Bishop, C. Bronson, L. Charbonneau, M.F. McInnch, M. Morton, S. Napoli, U. Nevraumont, M.P. Robert, M. Saint-Laurent, N. Turcotte

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008F au catalogue; also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Copyright 1994 par le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa (Ontario), Canada. TARIF D'ABONNEMENT : 34 $ par année au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro : 8,50 $ au Canada, 10 $ US aux États-Unis et 12 $ US à l'étranger. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Division du marketing, Ventes et Service, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée à la Rédactrice en chef, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 7^e^ étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. **Télécopieur : 1-613-951-0387**. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non reclamés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau régional de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index, Public Affairs Information Service, Inc.** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database.**

ISSN 0831-5701

L'ADOPTION

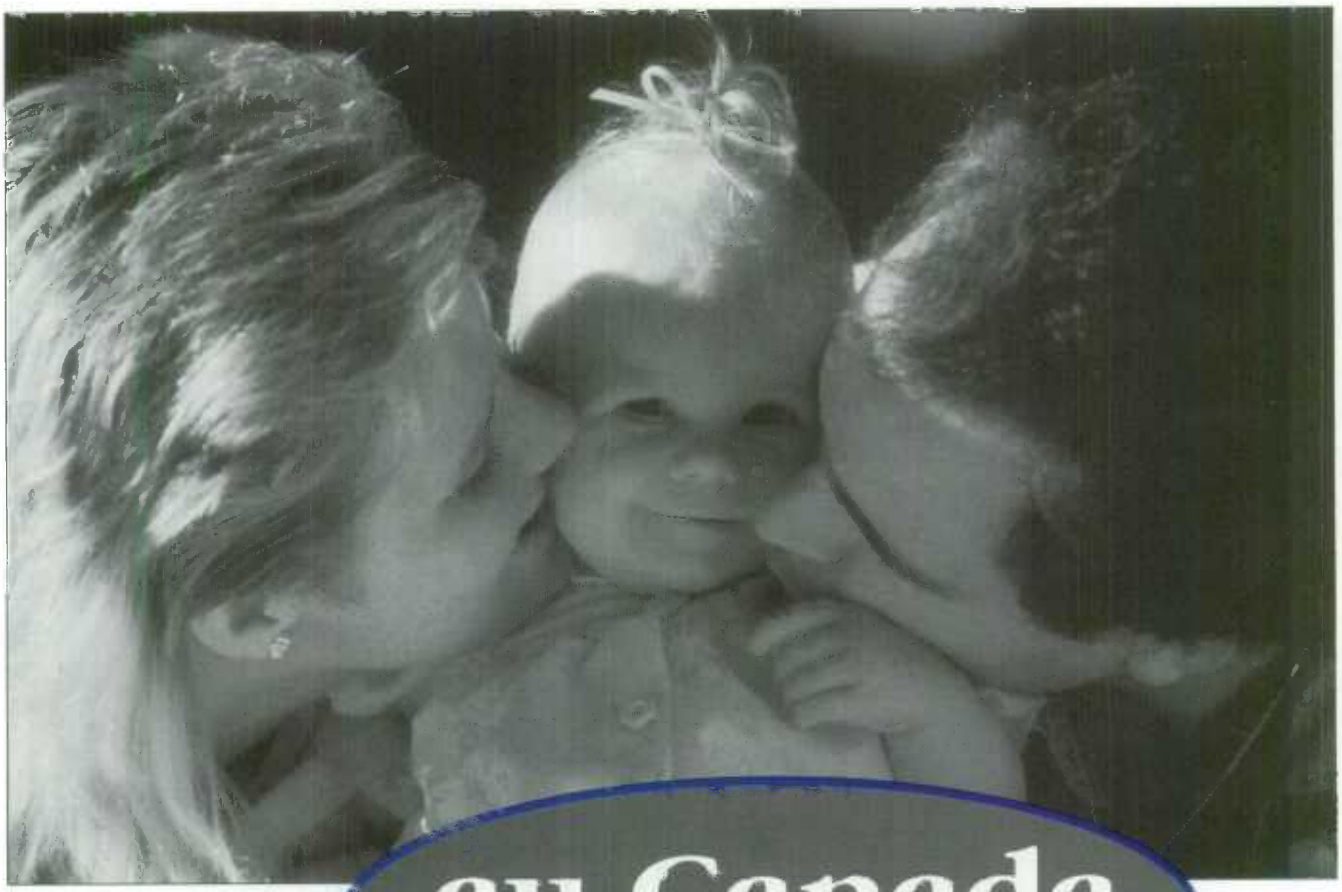

au Canada

par Kerry J. Daly et Michael P. Sobol

Au cours des années 80, le nombre d'enfants, particulièrement de nourrissons, que leur mère a mis en adoption a fortement diminué. Il n'y a toutefois pas eu de baisse correspondante du nombre de personnes désireuses d'adopter un enfant. Les listes d'attente se sont donc allongées, et il faut souvent plusieurs années pour adopter un enfant. L'adoption privée, par opposition à l'adoption par l'intermédiaire d'un organisme public, peut réduire considérablement la période d'attente, mais elle peut aussi coûter très cher. Pour certaines mères qui prennent la difficile décision de mettre leur enfant en adoption, les services offerts par des organismes privés et par des particuliers peuvent être plus intéressants que ceux qui sont offerts par des organismes publics. En particulier, les services privés offrent en général une communication plus ouverte entre la mère naturelle et les parents adoptifs.

Le nombre d'enfants mis dans des foyers d'adoption a diminué pendant les années 80 En 1990, environ 2 840 enfants ont été mis dans des foyers d'adoption au Canada, ce nombre représentant une baisse de 47 % par rapport au chiffre de 5 380 enregistré en 1981. Cette diminution était en grande partie attribuable à une forte baisse du nombre d'adoptions de nourrissons. Pendant les années 80, le nombre de nourrissons confiés à des foyers d'adoption a diminué de 52 %, passant de 3 520, en 1981, à 1 700, en 1990. Au cours de la même période, le nombre d'enfants de plus d'un an confiés à des parents adoptifs a diminué de 39 %, passant de 1 860 à 1 140. Parmi l'ensemble des enfants mis dans des foyers d'adoption, les nourrissons représentaient donc une plus faible proportion en 1990 (60 %) qu'en 1981 (65 %).

Même si beaucoup de gens attendent de pouvoir adopter un nourrisson, il y a des enfants pour lesquels il est difficile de trouver un foyer d'adoption. Il s'agit non seulement des enfants plus âgés, mais aussi de ceux qui, ayant des problèmes de santé ou une incapacité, peuvent avoir un handicap physique ou souffrir de troubles affectifs ou cognitifs. Il peut aussi être difficile de trouver un foyer d'adoption si l'enfant appartient à une minorité raciale ou ethnique ou s'il a eu des problèmes lors de placements antérieurs en famille d'accueil ou dans un foyer d'adoption.

Peu de mères célibataires mettent leur enfant en adoption La plupart des femmes qui mettent un nourrisson en adoption sont célibataires et ont moins de 25 ans. Bien que le nombre de femmes célibataires enceintes de cet âge ait augmenté de près de 8 500, passant de 68 755, en 1981, à 77 210, en 1989, très peu de femmes ont mis leur enfant en adoption l'une ou l'autre de ces deux années. Entre 1981 et 1989, la proportion des femmes célibataires enceintes âgées de moins de 25 ans qui ont mis leur enfant en adoption est passée de 5 % à 2 %.

Il y a toutefois eu, parmi les jeunes femmes célibataires enceintes, une forte hausse de la proportion de celles qui ont gardé leur enfant et une baisse correspondante de la proportion de celles qui ont mis fin à leur grossesse par l'avortement. En 1989, 60 % des femmes célibataires enceintes âgées de moins de 25 ans ont choisi de garder leur enfant, soit beaucoup plus qu'en 1981, où cette proportion avait été de 46 %. Pendant la même période, la proportion de grossesses qui, chez ces femmes, ont été interrompues par un avortement est passée de 49 % à 38 %.

Plusieurs facteurs ont vraisemblablement influencé la décision des mères naturelles d'élever elles-mêmes leurs enfants. En particulier, le fait d'être une mère célibataire suscite beaucoup moins qu'auparavant la réprobation de la société. Il est donc plus probable de nos jours qu'une femme pourra se sentir libre d'élever seule son enfant et qu'elle obtiendra le soutien de sa famille, de ses amis et de la collectivité dans laquelle elle vit. De plus, les unions libres sont devenues plus courantes pendant les années 80, de sorte qu'en 1990 une proportion croissante de mères célibataires vivaient vraisemblablement avec un partenaire partageant avec elles les responsabilités parentales.

Le nombre d'enfants mis dans des foyers d'adoption diminue

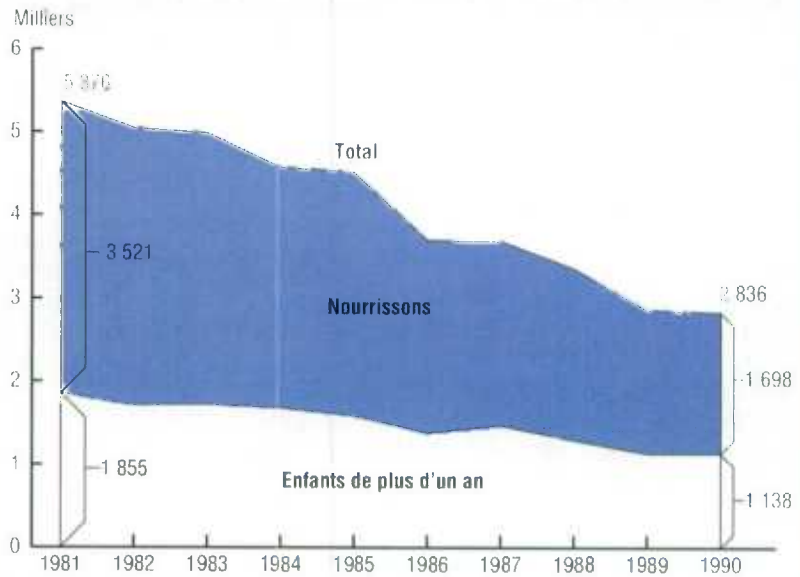

Source : Daly, Kerry J. et Michael P. Sobol, *Adoption in Canada, Final Report, 1993*.

Peu de jeunes[1] femmes célibataires enceintes mettent leur enfant en adoption

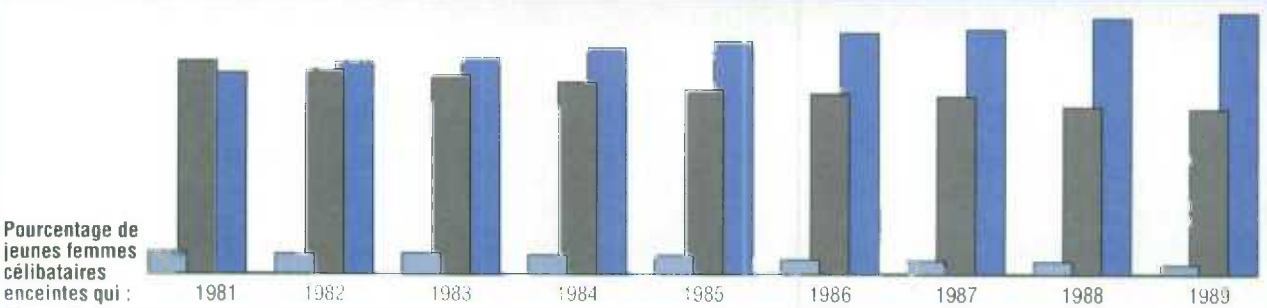

Pourcentage de jeunes femmes célibataires enceintes qui :	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
	%								
mettent leur enfant en adoption	5,1	4,6	4,7	4,2	4,2	3,3	3,1	2,9	2,2
ont un avortement	48,8	46,8	45,7	43,9	42,4	41,4	40,8	38,4	37,9
gardent leur enfant	46,1	48,6	49,6	51,9	53,4	55,3	56,1	58,7	59,9

1. De moins de 25 ans.
Source : Daly, Kerry J. et Michael P. Sobol, *Adoption in Canada, Final Report, 1993*

C'est le plus souvent parce qu'elle est trop jeune pour assumer ses responsabilités parentales qu'une mère met son enfant en adoption La mère qui décide de mettre son enfant en adoption est en général très jeune. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de femmes qui ont choisi l'adoption l'aient fait parce qu'elles estimaient n'avoir ni la stabilité émotive ni les moyens financiers nécessaires pour élever un enfant.

Selon les facilitateurs d'adoption, la raison la plus fréquente pour mettre un enfant en adoption, donnée par 51 % des mères, est que ces dernières s'estiment trop jeunes pour assumer leurs responsabilités de mère. Les autres raisons souvent mentionnées par la mère étaient qu'elle ne pensait pas pouvoir assumer les responsabilités financières liées au fait d'élever un enfant (26 %) ou que la charge d'un enfant nuirait à ses études et à sa carrière (21 %). L'encouragement par les parents, l'entourage et le père naturel à mettre l'enfant en adoption était un facteur important pour moins de 10 % des jeunes mères. Très peu de femmes (6 %) qui ont consenti par écrit à mettre leur enfant en adoption ont par la suite changé d'avis.

Les deux tiers des personnes qui font des démarches pour adopter un enfant n'ont aucune expérience du rôle parental Selon la National Adoption Study, il y a plusieurs raisons pour lesquelles les gens peuvent vouloir adopter un enfant, dont l'incapacité d'avoir un enfant et le désir de faire l'expérience du rôle parental ou d'avoir d'autres enfants. Bien que la plupart des gens qui demandent à adopter un enfant n'aient pas d'expérience du rôle parental, 14 % étaient déjà des parents adoptifs, 13 % avaient déjà au moins un enfant à eux et 6 % avaient été des parents de famille d'accueil. Presque toutes les personnes qui demandent à adopter un enfant vivent en couple; seulement 3 % des demandeurs, en 1990, étaient des personnes seules.

Les parents adoptifs potentiels sont soumis à une présélection rigoureuse. La stabilité du couple, l'aptitude à assumer le rôle parental et la compréhension de l'adoption et de ses complications font partie des principales qualités recherchées chez les parents adoptifs. Les personnes qui facilitent les adoptions ont exprimé des inquiétudes pour ce qui est de confier un enfant à des candidats à l'adoption qui sont célibataires ou homosexuels, âgés de plus de 40 ans ou de race ou d'origine ethnique autre que celle de l'enfant.

Les adoptions privées sont plus rapides, mais peuvent coûter cher Au Canada, le secteur public et le secteur privé jouent l'un et l'autre le rôle de facilitateur d'adoption. Les facilitateurs du secteur public sont des bureaux et des organismes financés par les gouvernements provinciaux et qui ne perçoivent pas de droits pour les services offerts aux parents adoptifs. Par contre, les organismes privés et les professionnels indépendants, tels que les médecins, avocats et travailleurs sociaux, ne sont pas surveillés directement par les ministères provinciaux. Certains se font verser des honoraires par les parents adoptifs, d'autres pas.

Ces honoraires sont souvent élevés, mais, pour certains parents adoptifs, les services d'adoption privés peuvent être plus intéressants que les services publics parce que la période d'attente est en général beaucoup moins longue. Dans le cas des services privés et des particuliers qui demandent des honoraires, la période d'attente est d'environ 21 mois. Elle est d'un peu moins de trois ans dans le cas des professionnels indépendants (34 mois) et des organismes privés (32 mois) qui ne demandent pas d'honoraires. Par contre, les adoptions par l'entremise d'organismes publics prennent en moyenne six ans, et 25 % de ces organismes ont signalé des périodes d'attente de 8 à 12 ans.

Parmi les personnes et les organismes qui exigent des honoraires pour les services d'adoption, les tarifs moyens varient. Une adoption facilitée par un organisme privé coûte en moyenne 3 610 $, comparativement à 3 460 $ dans le cas des professionnels indépendants. Ces sommes servent à payer les honoraires d'avocat (part la plus importante) et les frais pour l'enquête sur les antécédents de la mère naturelle, pour l'évaluation familiale et pour la consultation préalable de la mère naturelle. D'autres services peuvent être fournis, par exemple la consultation avant et après l'adoption et les suivis de l'évaluation familiale. Ces services, de même que les frais d'administration additionnels, s'il y en a, ou les autres dépenses de la mère naturelle peuvent faire que le coût moyen de l'adoption atteigne 5 870 $, dans le cas des organismes privés, et 4 530 $, dans le cas des professionnels indépendants. Le coût d'une adoption internationale administrée par le secteur privé pourrait être plus élevé encore, à cause du transport, de l'hébergement et des frais d'administration additionnels.

L'adoption privée offre à la mère naturelle plus de possibilités de communication Il se peut qu'une mère naturelle trouve l'adoption facilitée par le secteur privé plus intéressante parce que les organismes privés et les professionnels indépendants qui demandent des honoraires offrent en général de meilleures possibilités de communication entre la mère naturelle et les parents adoptifs. Les organismes publics et les professionnels indépendants qui ne demandent pas d'honoraires n'offrent pas de telles possibilités. Dans le passé, il y a eu peu de communication entre la mère naturelle et

Profils de la mère qui met son enfant en adoption et des parents adoptifs[1] TSC

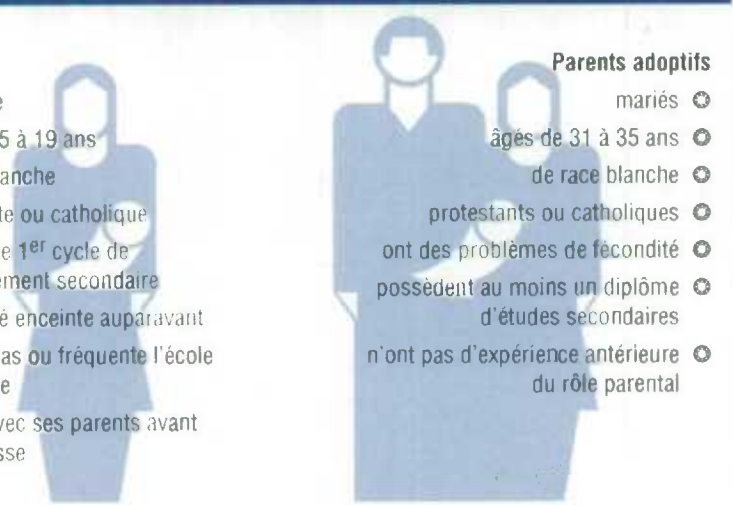

1. On a demandé aux facilitateurs d'adoption de donner un profil typique de la mère naturelle et des parents adoptifs.

les parents adoptifs. De nos jours cependant, la mère naturelle peut dans certains cas choisir les parents adoptifs de ses enfants à partir de profils familiaux. Dans d'autres cas, elle peut rencontrer les parents adoptifs avant ou après l'adoption ou correspondre avec eux.

De plus en plus de gens choisissent l'adoption privée Le nombre d'adoptions par l'entremise d'organismes publics a diminué pendant les années 80. En 1990, 1 730 adoptions ont été facilitées par des organismes publics; ce chiffre avait été de 4 440 en 1981. Le nombre d'adoptions privées, par contre, est demeuré relativement stable, à environ 1 070 par an, pendant toute la décennie. La proportion d'adoptions facilitées par le secteur privé a ainsi atteint 39 % en 1990, comparativement à 17 % en 1981. De même, pour les nourrissons, les adoptions privées ont augmenté rapidement, pour atteindre 59 % de toutes les adoptions de nourrissons en 1990; cette proportion était de 22 % en 1981. Pour les enfants plus âgés, l'adoption privée continue d'être rare, bien que sa fréquence ait augmenté dans la deuxième moitié des années 80. En 1990, seulement 9 % des adoptions d'enfants plus âgés ont été facilitées par des organismes privés, alors qu'en 1986 la proportion avait été de 4 %. Au début des années 80, cette proportion variait entre 6 % et 11 %.

Il y a moins de personnes en attente d'une adoption privée que d'une adoption facilitée par un organisme public, en partie à cause du coût de ces services. En 1990, il y avait 2,7 demandes pour chaque enfant placé par adoption privée dans un foyer d'adoption, comparativement à 3,2 demandes pour chaque enfant placé par l'intermédiaire d'un organisme public. Pour les nourrissons, les rapports étaient plus élevés. Il y avait trois demandes pour chaque nourrisson placé par adoption privée, comparativement à près de huit demandes pour chaque nourrisson adopté par l'intermédiaire d'un organisme public.

En 1990, environ 8 000 couples et 130 personnes seules étaient inscrites sur des listes d'attente pour une adoption privée; dans le cas des organismes publics, environ 14 000 couples et 500 personnes seules étaient inscrites sur des listes d'attente. Il est toutefois possible que certaines personnes aient été inscrites sur les listes d'attente à la fois du secteur privé et du secteur public. Ces totaux ne tiennent pas compte des personnes qui ont recours à l'adoption internationale. Il n'y a pas de données nationales sur les personnes qui attendent de pouvoir adopter un enfant d'un autre pays, mais les facilitateurs d'adoption internationale estiment de 2 000 à 5 000 le nombre de ces personnes.

Kerry J. Daly et **Michael P. Sobol** sont respectivement professeurs au Department of Family Studies et au Department of Psychology de la University of Guelph. Ils sont également codirecteurs de la National Adoption Study.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

La National Adoption Study

Cette étude, financée en 1990 par le Programme de subventions nationales au bien-être social de Santé Canada, avait pour but de donner un aperçu global de l'adoption au Canada. On a demandé aux coordonnateurs de l'adoption des provinces et des territoires de communiquer, pour diverses catégories, les statistiques de l'adoption pour les années 1981 à 1990. La mise en forme de ces statistiques a posé certaines difficultés. Premièrement, les ministères de services sociaux sont chargés de tenir à jour les statistiques provinciales sur les adoptions. Comme le mandat de ces ministères est axé sur les services plutôt que sur la recherche, il y a rarement un archivage complet et prolongé des dossiers. Deuxièmement, aucun effort n'a été fait pour coordonner à l'échelle du pays les définitions et les catégories relatives à l'adoption. Troisièmement, dans certaines provinces, les adoptions privées sont soit interdites par la loi, soit réalisées sans que le ministère provincial puisse en surveiller le déroulement, de sorte qu'il est difficile de déterminer même le nombre de ces adoptions.

Il a donc fallu obtenir certaines données par estimation, d'après des tendances observées dans d'autres provinces. L'uniformité et la cohérence globales des tendances relatives à l'adoption d'une province à l'autre ont confirmé la validité des estimations.

Pour un exposé complet des résultats de l'étude, voir *Adoption in Canada, Final Report, 1993*, que l'on peut se procurer à l'adresse suivante : National Adoption Study, University of Guelph, Guelph (Ontario), N1G 2W1.

La proportion d'adoptions privées augmente

TSC

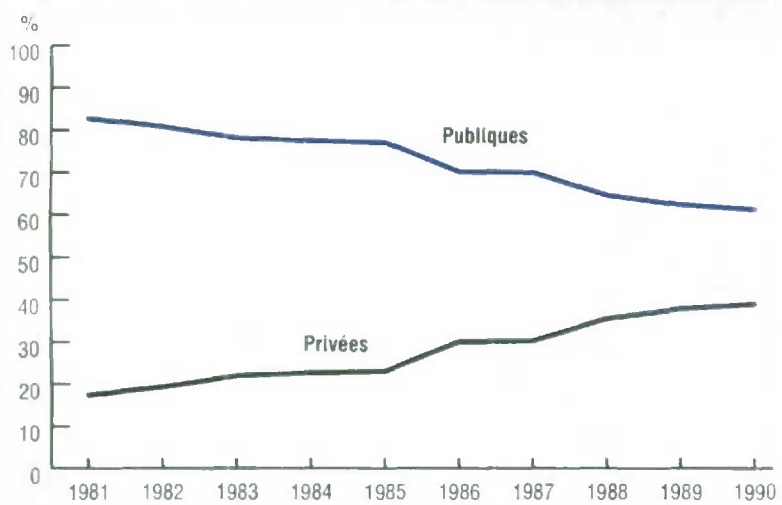

Source : Daly, Kerry J. et Michael P. Sobol, *Adoption in Canada, Final Report, 1993.*

Les familles monoparentales au Canada

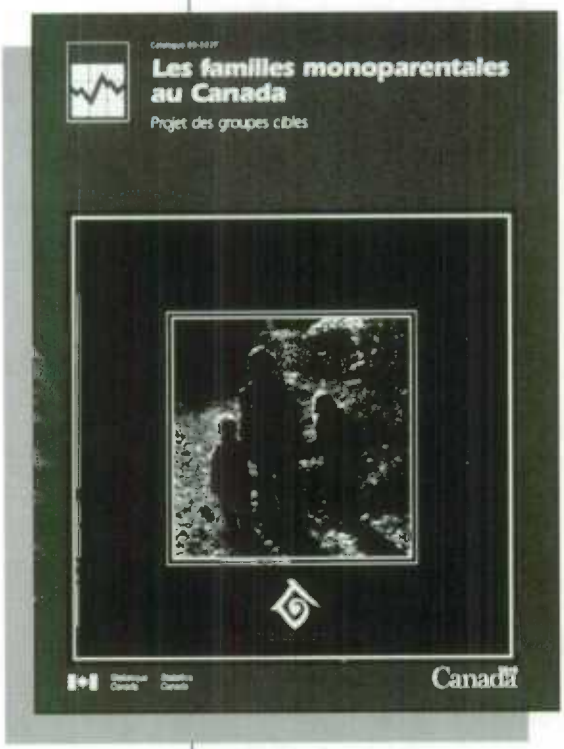

La situation des familles monoparentales

La structure de la vie familiale au Canada a beaucoup évolué depuis quelques décennies. L'un des éléments clés de cette transformation a été la hausse du nombre de familles monoparentales, à tel point qu'en 1991, on en comptait près d'un million, soit une famille sur cinq avec enfants. En outre, la vaste majorité des parents seuls sont des femmes.

Les familles monoparentales au Canada explique l'importance de la situation et révèle que beaucoup de familles monoparentales, surtout celles ayant une femme à leur tête, sont défavorisées économiquement. Par exemple, trois de ces familles sur cinq ont un revenu inférieur au seuil de faible revenu défini par Statistique Canada.

Les familles monoparentales au Canada décrit les Canadiens de ce groupe et leurs principales caractéristiques. Plus de 50 tableaux et diagrammes complètent l'analyse de divers sujets comme :

- la situation démographique et familiale
- l'expérience sur le marché du travail
- l'emploi du temps
- le revenu
- le logement et les élements de confort ménagers

Les familles monoparentales au Canada est à lire absolument si vous analysez, planifiez, élaborez ou fournissez des services sociaux aux Canadiens. Ou bien si vous vous intéressez à la structure familiale, au faible revenu ou au rôle des femmes dans notre société, le rapport vous fournira les données et l'analyse nécessaires pour établir des vues et des politiques éclairées sur ces sujets importants.

Commandez dès aujourd'hui votre exemplaire de ***Les familles monoparentales au Canada*** (N° 89-522F au catalogue) pour seulement 40 $ au Canada, 48 $US aux États-Unis et 56 $US dans les autres pays.
Appelez sans frais au 1-800-267-6677 ou télécopiez votre commande au (613) 951-1584 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard. Ou envoyez à:

Division de la commercialisation
Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Cette publication est également disponible au Centre régional de consultation de Statistique Canada de votre région (voir la liste qui figure dans cette publication).

LES RÉFUGIÉS AU CANADA
L'inégalité des sexes

par Monica Boyd

Les personnes que la peur et la persécution ont amenées à quitter leur pays d'origine ne sont pas au bout de leurs peines. Les relations entre les hommes et les femmes et celles entre les enfants et les parents s'en ressentent. Il leur est parfois difficile de préserver leur culture. Beaucoup de réfugiés, en particulier ceux qui vivent dans les camps, ont du mal à combler leurs besoins essentiels, en eau et en nourriture notamment, à obtenir des articles de première nécessité et à avoir accès aux soins de santé et à l'éducation. Nombreux sont ceux pour qui assurer la survie de leur famille est une lutte de tous les instants.

Des 16,7 millions de réfugiés qu'on comptait dans le monde en 1990, seule une petite minorité trouveront au Canada l'asile qui leur permettra de faire face aux nécessités de la vie[1]. Entre 1981 et 1991, le Canada a accordé le statut de résident permanent à 279 000 personnes pour des raisons humanitaires. Là-dessus, 30 % étaient des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et 70 %, des membres de catégories désignées.

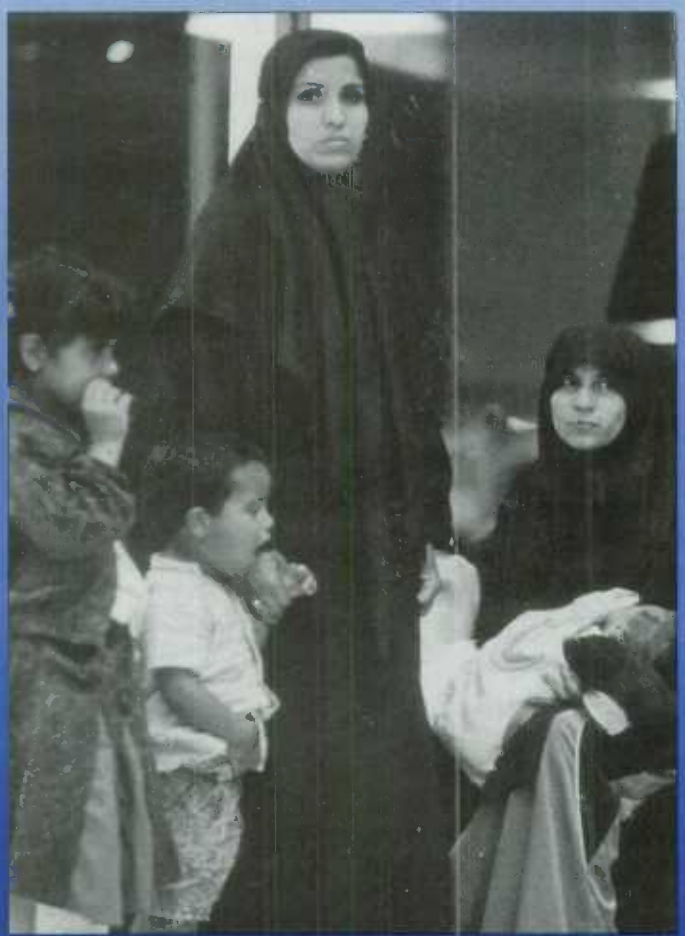

«UNE IMPRESSION SE DÉGAGE, QUI DOMINE TOUTES LES AUTRES : LES VISAGES DES RÉFUGIÉS SONT, DANS UNE MAJORITÉ ACCABLANTE, DES VISAGES DE FEMMES ET D'ENFANTS.» [TRADUCTION]

Extrait du journal de Susan Forbes Martin se rapportant à la visite qu'elle a faite d'un camp de réfugiés en Thaïlande en 1986, alors qu'elle était membre de la United States Commission on Refugees[1].

Les personnes souhaitant être admises au Canada en qualité de réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies ou de membres de catégories désignées peuvent soit être parrainées, soit revendiquer le statut de réfugié à la frontière. Les personnes parrainées par l'État ou par une église ou un organisme semblable se voient accorder le statut de résident permanent dès leur arrivée au Canada. Celles qui parviennent à la frontière du Canada par leurs propres moyens doivent présenter une demande de statut de réfugié. Si leur demande est acceptée, elles pourront rester au Canada jusqu'à l'audition de leur revendication devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Seules les personnes envers lesquelles la Commission a rendu une décision favorable peuvent présenter une demande de résidence permanente.

Partout au monde, la plupart des réfugiés sont des femmes et des enfants

Nous ne disposons pas de données exhaustives et détaillées sur les réfugiés dans le monde. Nous supposons cependant que la répartition selon l'âge et le sexe des populations de réfugiés correspond en gros à celle de la population totale des régions d'où viennent la plupart des réfugiés, soit l'Afrique, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient[2]. En effet, les conditions qui ont amené les réfugiés à fuir leur pays, par exemple les changements brusques de régime politique et la création de nouveaux États, ont généralement des répercussions sur l'ensemble de la population des régions concernées.

Les populations d'Afrique, d'Asie du Sud et du Moyen-Orient se caractérisent par des taux de fécondité relativement élevés. Par conséquent, dans beaucoup de pays de ces régions, environ la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans. En supposant que les hommes et les femmes sont répartis

1. Martin, Susan Forbes, *Refugee Women*, Atlantic Highlands, New Jersey, ZED Books Ltd., 1992.

2. Keely, Charles B., «The Resettlement of Women and Children Refugees», *Migration World*, vol. 20, nº 4 (automne), 1992, p. 14-18.

à peu près également dans la population adulte, approximativement 75 % de la population de ces régions se composerait d'enfants (50 %) et de femmes (25 %).

Les estimations de la proportion de femmes et d'enfants parmi les réfugiés du monde entier s'échelonnent entre 75 % et 85 %. Les estimations supérieures à 75 % découlent de corrections à la hausse qui ont été faites pour tenir compte du pourcentage plus élevé de femmes et d'enfants enregistré dans certains camps du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR).

Ces estimations reposent aussi sur l'hypothèse selon laquelle les hommes sont proportionnellement plus nombreux à se faire tuer ou emprisonner dans leur pays d'origine ou encore à y rester pour continuer à se battre parmi les insurgés ou les militaires, et donc proportionnellement moins nombreux à se retrouver dans les camps de réfugiés ou parmi les populations en fuite.

Les hommes en majorité parmi les réfugiés admis au Canada à titre de résidents permanents Ces 10 dernières années, parmi les personnes que le Canada a accueillies à titre de résidents permanents pour des motifs d'ordre humanitaire (réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et membres de catégories désignées), la proportion des hommes était plus d'une fois et demie supérieure à celle des femmes. Bien que, selon les estimations, les hommes représentent le quart de la population mondiale des réfugiés, selon les dossiers de Citoyenneté et Immigration Canada, les hommes constituent 48 % des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et 47 % des membres de catégories désignées admis au Canada entre 1981 et 1991. À titre de comparaison, 27 % des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et 30 % des membres de catégories désignées ayant été admis au cours de cette période étaient des femmes.

Les enfants de moins de 15 ans étaient nettement sous-représentés parmi les réfugiés auxquels le Canada a accordé le statut de résident permanent. Alors qu'on estime à plus de la moitié des populations en fuite la part que les enfants occupent habituellement, ceux-ci forment 24 % seulement des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et des membres de catégories désignées que le Canada a accueillis de 1981 à 1991.

Ce n'est que dans les catégories d'immigrants admis pour des motifs autres qu'humanitaires que les femmes dominent. Pendant la période 1981-1991, les femmes constituaient 43 % des immigrants dans ces catégories, tandis que les hommes en constituaient 37 % et les enfants, 19 %. Si les femmes sont davantage représentées parmi les immigrants admis pour des motifs autres qu'humanitaires, c'est principalement en raison de leur importante concentration dans la catégorie de la famille, où leur nombre dépasse de 50 % celui des hommes. Entre 1981 et 1991, 304 282 femmes ont été admises selon les critères propres à cette catégorie, comparativement à 219 418 hommes. Un grand nombre de ces femmes venaient rejoindre des membres de leur famille déjà installés au Canada.

Davantage d'hommes jamais mariés Selon les données de Citoyenneté et Immigration Canada, chez les hommes, 59 % des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et 45 % des membres de catégories désignées admis entre 1981 et 1991 n'avaient jamais été mariés. Les pourcentages correspondants pour les femmes sont de 37 % et de 33 %, respectivement. Parmi les personnes admises au Canada en tant que résidents permanents pour des motifs autres qu'humanitaires, 38 % des hommes et 32 % des femmes n'avaient jamais été mariés. Le fait que la proportion d'hommes jamais mariés soit élevée parmi les réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et parmi les membres de catégories désignées pourrait avoir pour conséquence qu'un nombre limité de femmes et d'enfants réfugiés immigrent au Canada selon le critère des liens familiaux.

Les personnes admises au Canada pour des raisons humanitaires et qui possèdent le statut de résident permanent peuvent parrainer l'immigration au Canada de membres de leur proche famille, dont beaucoup sont aussi des personnes en fuite ou des victimes de persécutions[3]. Par définition, les personnes jamais mariées admises pour des raisons humanitaires entre 1981 et 1991 n'avaient pas de conjoint ni probablement d'enfants à parrainer. En revanche, les personnes mariées admises pour les mêmes motifs pouvaient parrainer l'immigration au Canada de leur conjoint et de leurs enfants. Malheureusement, l'information contenue dans le Système de données sur les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement ne permet pas de déterminer lesquels, parmi les immigrants admis au Canada selon le critère des liens familiaux, l'ont été à la suite d'un mouvement de réfugiés antérieur.

COMPLÉMENT D'INFORMATION TSC

Qu'est-ce qu'un réfugié[1] ? Selon l'article 1 de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, le terme «réfugié» s'applique à toute personne qui «... craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays...»

Le Canada étant un des pays signataires de cette convention, il se fonde sur la définition des Nations Unies pour déterminer l'admissibilité à titre de réfugié des demandeurs d'asile au Canada. Les dispositions de la *Loi sur l'immigration* adoptée au Canada en 1976 et les modifications comprises dans le projet de loi C-86 (décembre 1992) prévoient l'admission au Canada d'autres catégories de personnes pour des motifs d'ordre humanitaire[2]. L'expression «catégories désignées» s'applique à diverses situations similaires à celles que vivent les réfugiés, par exemple les exodes en série (comme ceux en provenance d'Indochine), l'imposition de peines trop sévères aux personnes qui ne respectent pas les règles strictes à l'égard des sorties de leur pays (exilés volontaires) et, pour certains pays, le cas des personnes déplacées (prisonniers politiques et personnes opprimées).

1. Citoyenneté et Immigration Canada, Division des affaires des réfugiés et de la politique en matière d'immigration, 1993.

2. Paragraphe 6(3) de la *Loi sur l'immigration*.

Le processus de sélection des réfugiés a pour effet d'éliminer un grand nombre de femmes Par rapport aux estimations relatives à la composition des populations de réfugiés dans le monde, les femmes sont sous-représentées parmi les personnes admises au Canada pour des raisons humanitaires, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à se rendre à la frontière du Canada et à revendiquer le statut de réfugié. Parmi les 57 455 demandes à l'égard desquelles la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a rendu sa décision en 1991 et en 1992, 66 % avaient été présentées par des hommes. Les hommes sont également plus portés que les femmes à jouer un rôle actif en cas de répression, d'insurrection et de guerre civile, ce qui leur permet de répondre à la définition de réfugié formulée dans la Convention des Nations Unies.

Selon cette définition, la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social et les opinions politiques sont autant de motifs pour lesquels une personne pourrait craindre d'être persécutée dans son pays d'origine. Or, dans de nombreux pays, les femmes sont victimes de persécutions en raison d'actes posés non par elles, mais par des membres de leur famille. Cette persécution, qui peut se traduire par des viols, de la torture et des coups, peut ne pas être reconnue comme telle par les arbitres de la CISR.

Reconnaissant que beaucoup de personnes revendiquant le statut de réfugié craignent des formes de persécution propre à leur sexe, la CISR a distribué le 9 mars 1993 des lignes directrices visant à aider les arbitres à prendre une décision dans de tels cas. Ces lignes directrices s'adressent aux membres de la CISR chargés de l'étude des demandes et ne s'inscrivent pas dans la législation canadienne en matière d'immigration.

Le processus de sélection des réfugiés qu'appliquent les bureaux situés à l'étranger est lui aussi favorable aux hommes. Pour être admis au Canada en qualité de résident permanent, les demandeurs d'asile doivent d'abord répondre à la définition de réfugié exposée dans la Convention des Nations Unies ou appartenir à une catégorie désignée. Ensuite, les personnes qui ne sont pas déjà au Canada, comme celles qui vivent dans les camps de réfugiés, doivent être jugées admissibles; généralement, cela signifie qu'elles doivent prouver qu'elles ont le potentiel d'être autonomes une fois établies au Canada.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à répondre aux critères d'admissibilité que la plupart des pays d'accueil ont, comme le Canada, établis. La raison en est que ces pays se fondent, pour déterminer le potentiel d'intégration, sur un certain nombre de caractéristiques socioéconomiques; par exemple la familiarité avec le mode de vie occidental, le niveau d'instruction, la connaissance de l'anglais ou du français et les aptitudes professionnelles. Étant donné que, dans un bon nombre des pays d'où viennent les réfugiés, les femmes sont moins favorisées que les hommes au point de vue de l'éducation et de l'emploi et sur le plan social, elles ont moins de chances de répondre aux critères d'admissibilité si l'on ne tient compte que de ces critères. En outre, comme les agences qui étudient le cas des réfugiés et les pays d'accueil privilégient le rapatriement éventuel plutôt que l'établissement permanent, ils n'acceptent habituellement pas les femmes et les enfants qui sont temporairement séparés les unes de leur conjoint et les autres de leur père.

Lorsque des femmes sont admises au Canada pour des motifs humanitaires, la probabilité est beaucoup plus grande que chez les hommes qu'elles aient été acceptées parce qu'elles faisaient partie d'une grande famille dans laquelle une autre personne avait répondu aux critères d'admissibilité. Selon les données de Citoyenneté et Immigration Canada pour 1981-1991, moins de la moitié des femmes admises au Canada en qualité de réfugiées au sens de la Convention des Nations Unies ou de membres de catégories désignées étaient le requérant principal, comparativement à 91 % des hommes admis au cours de la même période. Inversement, alors que 43 % des femmes réfugiées au sens de la Convention et 50 % des femmes membres de catégories désignées ont été admises à titre de conjoint du requérant principal, moins de 2 %

3. Les réfugiés possédant le statut de résident permanent ne sont plus tenus de parrainer l'immigration au Canada de leur conjoint et de leurs enfants. En effet, lorsque ce statut leur est accordé, il est aussitôt étendu à ces derniers.

Répartition en pourcentage des réfugiés admis au Canada à titre de résidents permanents, selon le statut de réfugié, 1981-1991

TSC

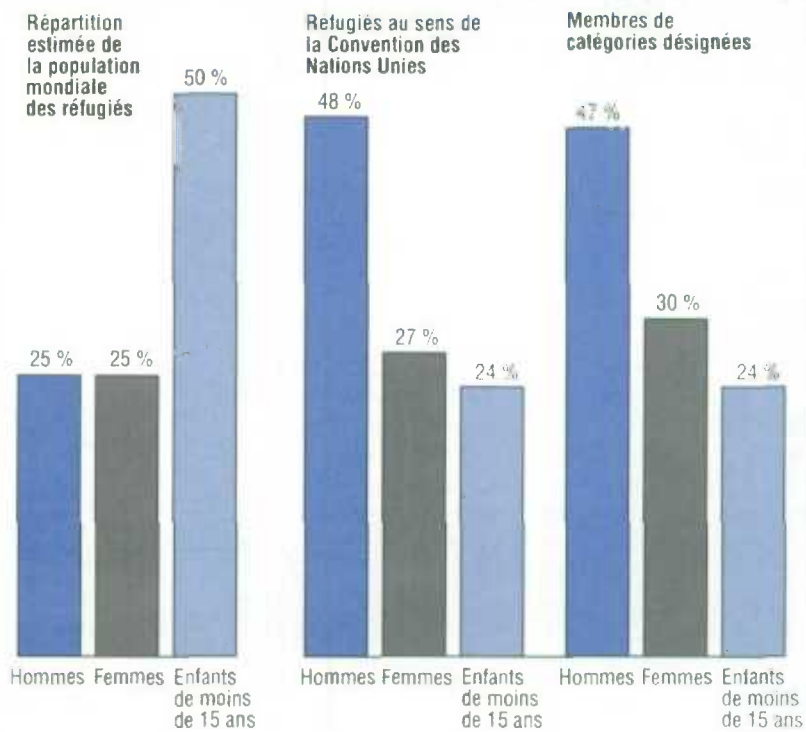

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, données non publiées.

Parmi les résidents permanents, les hommes sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les femmes à être le requérant principal, 1981-1991

TSC

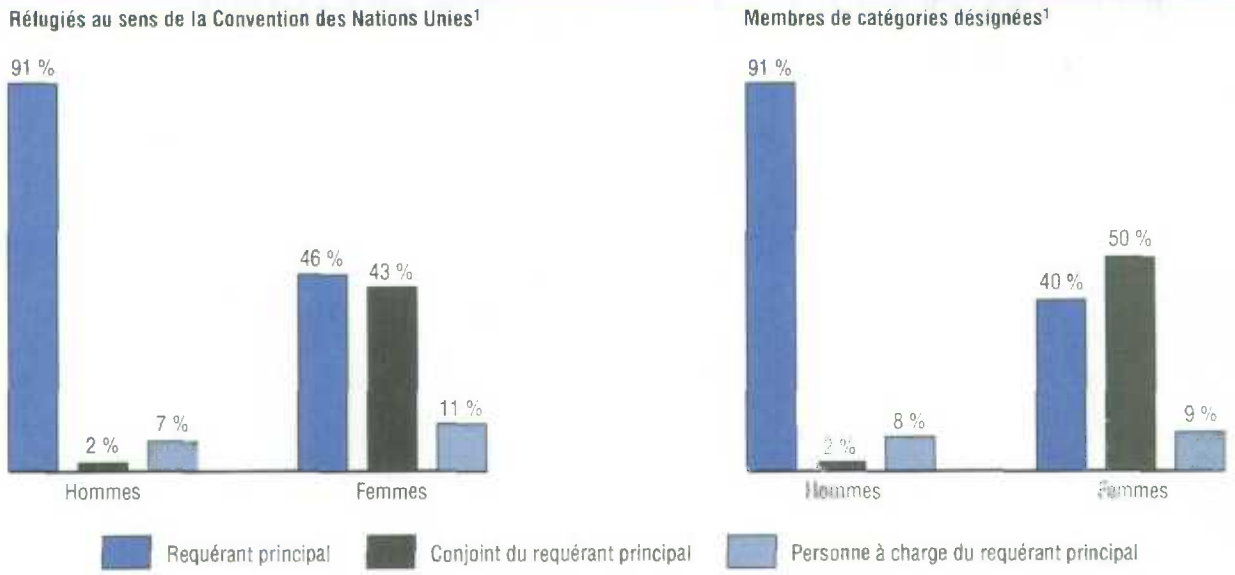

1. Personnes âgées de 15 ans et plus.
Source : Citoyenneté et Immigration Canada, données non publiées.

des hommes dans l'une et l'autre de ces deux catégories ont été admis à ce titre.

Création du programme «Femmes en détresse» Au milieu des années 80, le HCNUR mettait sur pied un programme pour venir en aide aux «femmes en détresse», ces réfugiées pour qui il est difficile de répondre aux critères d'accueil. Le Canada, quant à lui, lançait son programme «Femmes en détresse» en 1987, et des femmes sont admises au pays en vertu de celui-ci depuis 1988. Toutefois, le nombre des personnes admises entre 1988 et 1991, lequel comprend des femmes ainsi que des membres de leur famille, n'est pas très élevé (391) et ne représente que 0,3 % de l'ensemble des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et des membres de catégories désignées admis pendant cette période[4].

Le programme «Femmes en détresse» a été conçu pour aider à être admises au Canada les femmes qui répondent à la définition de réfugié donnée dans la Convention ou qui sont membres d'une catégorie désignée, même si elles ne répondent pas aux critères d'admissibilité en raison de leur faible niveau d'instruction, de leur peu de compétences professionnelles ou de leurs lourdes responsabilités familiales. De façon générale, les femmes admises grâce à ce programme sont dans une situation précaire parce que les autorités locales, dans leur pays d'origine, ne peuvent assurer leur protection et leur sécurité; de fait, il s'agit parfois de femmes victimes de harcèlement de la part des autorités locales ou de membres de leur propre communauté. Le plus souvent, si elles sont dans une telle situation, c'est que les hommes adultes sont absents du ménage.

Les femmes laissées pour compte Les femmes et les enfants ont moins de chances que les hommes d'être admis pour des motifs humanitaires au Canada et dans d'autres pays occidentaux. Étant donné que les femmes et les enfants forment une part importante des populations en fuite, le nombre de ceux qui restent dans le premier pays d'accueil est disproportionnellement élevé.

Aux problèmes auxquels tous les réfugiés sont confrontés, comme la séparation de la famille, les mauvaises conditions de vie, l'insuffisance des soins de santé et la difficulté de maintenir leur culture[5,6,7], s'ajoute souvent pour les femmes réfugiées la violence dont elles sont victimes. Cependant, dans bien des cas, on ne reconnaît pas les persécutions dont elles font l'objet, et les obstacles qui se dressent entre elles et le réétablissement demeurent infranchissables.

4. *Statistiques d'immigration*, rapports annuels, 1988-1991. Au mois de septembre 1993, 620 personnes avaient été admises dans le cadre de ce programme.

5. Martin, Susan Forbes, *The Economic Activities of Refugee Women*, Washington, D.C., Refugee Policy Group, The Center for Policy Analysis and Research on Refugee Issues, 1988.

6. Ptolemy, Kathleen, «First International Consultation on Refugee Women: Geneva (November 1988)», *Canadian Woman Studies*, 10 (printemps), 1989, p. 21-24.

7. Taft, Julia Vadala, *Issues and Options for Refugee Women in Developing Countries*, Washington, D.C., Refugee Policy Group, 1987.

Monica Boyd, ancienne présidente de la Société canadienne de la population, est actuellement Pepper Distinguished Professor au Department of Sociology and Research Associate, Center for the Study of Population, Florida State University, Tallahassee, Florida.

- Pour plus de détails sur la question, voir *Conference Proceedings: Gender Issues and Refugees: Development Implications*, Centre for Refugee Studies, York University, North York, Canada (à paraître).

RECENSEMENT DE 1991

LE RECUEIL STATISTIQUE DES ÉTUDES DE MARCHÉ 1993/1994

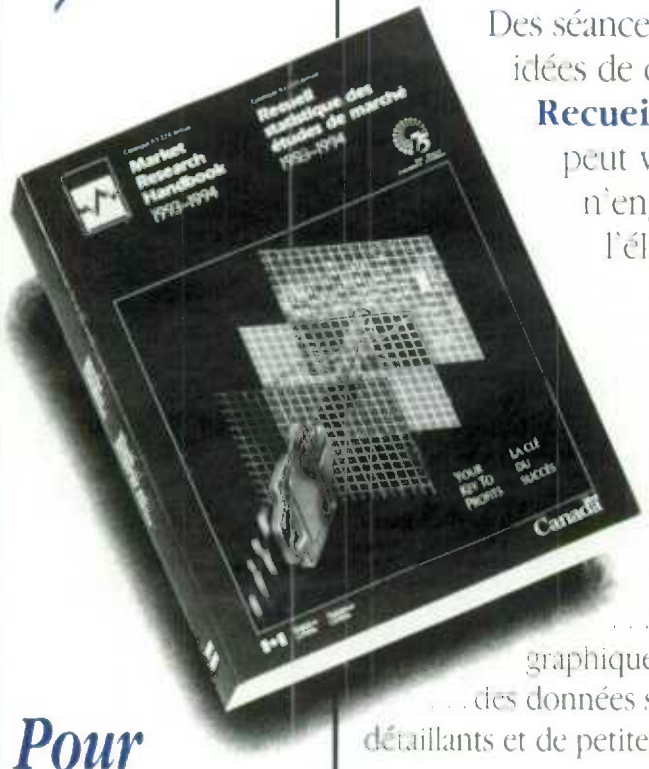

Des séances de remue-méninges jaillissent d'excellentes idées de commercialisation. Mais lesquelles choisir ? Le **Recueil statistique des études de marché** peut vous faciliter les choix avant que vous n'engagiez plus de temps et de ressources à l'élaboration de votre stratégie.

Ce recueil statistique est le plus exhaustif qui soit sur les consommateurs canadiens et les entreprises qui les servent. Il vous aide à définir et situer vos marchés cibles.

Vous cherchez . . .

. . . des profils socio-économiques et démographiques de 45 régions urbaines ?

. . . des données sur les recettes et les dépenses de détaillants et de petites entreprises ?

Le **Recueil** contient tout cela . . . et plus encore :

- données sur le recensement de 1991
- dépenses personnelles en biens et en services
- taille et composition des ménages et des familles
- traitements, salaires et emploi
- investissements par secteur d'activité économique
- population active par secteur d'activité
- prix de l'industrie et de la consommation

Pour partir du bon pied !

Si c'est l'un de nos succès depuis 1977, c'est parce qu'il vous renseigne en long et en large sur le marché. Pour économiser temps et argent, vous ne sauriez vous en passer.

Le **Recueil statistique des études de marché** (n° 63-224 au catalogue) coûte 94 $ (plus 7 % de TPS) au Canada, 113 $ US aux États-Unis et 132 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Statistique Canada, Division du marketing, Vente des publications, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche (voir la liste figurant dans la présente publication).

Vous pouvez également commander par télécopieur au (613) 951-1584 ou composer sans frais le 1-800-267-6677 et utiliser votre carte VISA ou MasterCard.

Les résidents temporaires du Canada

par Craig McKie

Les résidents non permanents du Canada ne sont ni des citoyens ni des immigrants reçus. Leur présence au pays et leur statut sont considérés comme temporaires parce que la loi ne leur donne pas le droit de demeurer en permanence au Canada. Selon les données de la dernière décennie sur l'immigration, les résidents non permanents forment une part croissante de la population canadienne. Vu l'importance de plus en plus grande de leur rôle dans notre société et notre économie, et conformément aux pratiques statistiques internationales, ils ont été dénombrés, pour la première fois, au Recensement de 1991. Les résultats du Recensement indiquent que les résidents temporaires représentaient environ 1 % de la population.

Beaucoup de résidents non permanents travaillent au Canada à la demande d'un employeur et ont un permis de travail qui les autorise à demeurer légalement au pays. Plusieurs sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiant qui leur donne le droit de s'établir au Canada pour y fréquenter l'école ou l'université. Certains sont admis au pays pour des raisons d'ordre humanitaire, pour des motifs de compassion ou dans l'intérêt national, par exemple les personnes qui revendiquent le statut de réfugié et celles qui ont un permis ministériel leur conférant le droit de demeurer au Canada. D'autres sont au Canada en visite et sont munis d'un visa de visiteur, tandis que d'autres encore vivent illégalement au pays.

Concentration des résidents non permanents à Toronto, à Montréal et à Vancouver Près des trois quarts des résidents non permanents dénombrés au Recensement de 1991 vivaient à Toronto, à Montréal ou à Vancouver. En 1991, 44 % des résidents non permanents vivaient dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto, 18 %, dans celle de Montréal, et 10 %, dans celle de Vancouver.

La RMR de Toronto avait la plus forte proportion de résidents non permanents par rapport à l'ensemble de sa population, c'est-à-dire 2,5 %. Venaient ensuite la RMR de Vancouver, avec 1,4 % de sa population, puis la RMR de Montréal, avec 1,3 %. Les résidents non permanents représentaient moins de 1 % de la population dans toutes les autres RMR.

Les chiffres ont plus que doublé en 10 ans Selon les données administratives provenant du Système de données sur les visiteurs (SDV)[1] de Citoyenneté et Immigration Canada, le nombre de résidents non permanents a plus que doublé durant les années 80, passant de 143 000 à 369 100 entre 1981 et 1990. En 1990, le nombre annuel de résidents non permanents était de 73 % supérieur au nombre annuel de nouveaux résidents permanents

– c'est-à-dire d'immigrants reçus. Par contraste, en 1981, le nombre annuel de résidents non permanents ne dépassait que de 11 % celui de nouveaux résidents permanents.

Pendant les années 80, il y a eu une augmentation non seulement du nombre de résidents non permanents, mais aussi de la durée de leur séjour au Canada. Une proportion de 50 % des résidents non permanents arrivés au Canada en 1989 y sont demeurés un an ou plus. À titre de comparaison, seulement 25 % des résidents non permanents admis au pays en 1981 y ont séjourné un an ou plus[2].

Une plus forte proportion de résidents non permanents que d'immigrants reçus sont en âge de travailler. En 1990, 88 % des résidents non permanents avaient entre 20 et 49 ans, comparativement à seulement 60 % des immigrants permanents admis au pays cette année-là[2]. Par conséquent, si les résidents non permanents avaient été inclus dans les données sur les nouveaux immigrants admis en 1990, le ratio de dépendance de cette population, c'est-à-dire la proportion de personnes âgées et d'enfants, aurait été beaucoup plus faible[2].

Selon le SDV, la plupart des résidents non permanents (80 %) vivaient en Ontario ou au Québec en 1990, 43 % d'entre eux vivant dans la seule RMR de Toronto[1]. Parmi les résidents non permanents du Canada, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans un rapport de proportion de 135 contre 100. Chez les immigrants reçus admis en 1990, il y avait aussi plus d'hommes que de femmes, mais le rapport n'était que de 102 contre 100[2].

Les travailleurs temporaires forment le groupe le plus nombreux La croissance du nombre de résidents non permanents durant les années 80 a été concentrée principalement parmi les personnes établies au Canada à titre de travailleurs rémunérés. Selon le SDV, le nombre de résidents non permanents munis d'un permis de travail et demeurant au Canada pour une période d'au moins un an était six fois plus élevé en 1990 (162 900) qu'en 1981 (26 300). Une partie de cette forte hausse résulte du fait que, en 1989, des permis de travail ont

1. Michalowski, M., «Temporary Immigrants to Canada: Numbers and Characteristics in the 1980s», communication présentée à la North American Conference on Applied Demography de 1990, Bowling Green, Ohio, 18 au 21 octobre 1990.

2. Michalowski, M., «Redefining the Concept of Immigration in Canada», *Canadian Studies in Population*, vol. 20, nº 1, 1993.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Données administratives et chiffres du recensement

Le total enregistré dans le SDV pour 1990 (369 100) dépasse le chiffre du Recensement de 1991 (223 400), ce qui signifie que beaucoup de résidents non permanents n'ont pas répondu au questionnaire du recensement. Il se peut que beaucoup n'aient pas rempli le questionnaire du recensement à cause d'un obstacle linguistique, de peur de perdre leur droit de résidence ou parce qu'ils ne se rendaient pas compte qu'ils étaient tenus de répondre.

Le SDV contient un registre des documents communiqués aux résidents non permanents, de sorte qu'il est possible que certaines personnes soient comptées plus d'une fois dans la base de données du SDV. Pour produire un registre des résidents non permanents à partir du SDV, on a élaboré des méthodes d'estimation pour éviter qu'une même personne soit comptée plus d'une fois[1].

Le SDV contient des données sur les résidents non permanents qui ont un permis de travail, un permis de séjour pour étudiant, un permis ministériel ou un visa de visiteur. Pour les besoins du recensement, les personnes munies d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis ministériel ainsi que les demandeurs du statut de réfugié ont été comptées comme résidents non permanents.

1. Michalowski, M. et C. Forier, «Two Neglected Categories of Immigrants to Canada: Temporary Immigrants and Returning Canadians», *Statistical Journal of the United Nations*, ECE 7, 1990, p. 175-204.

Groupes de population résidant au Canada, 1991

TSC

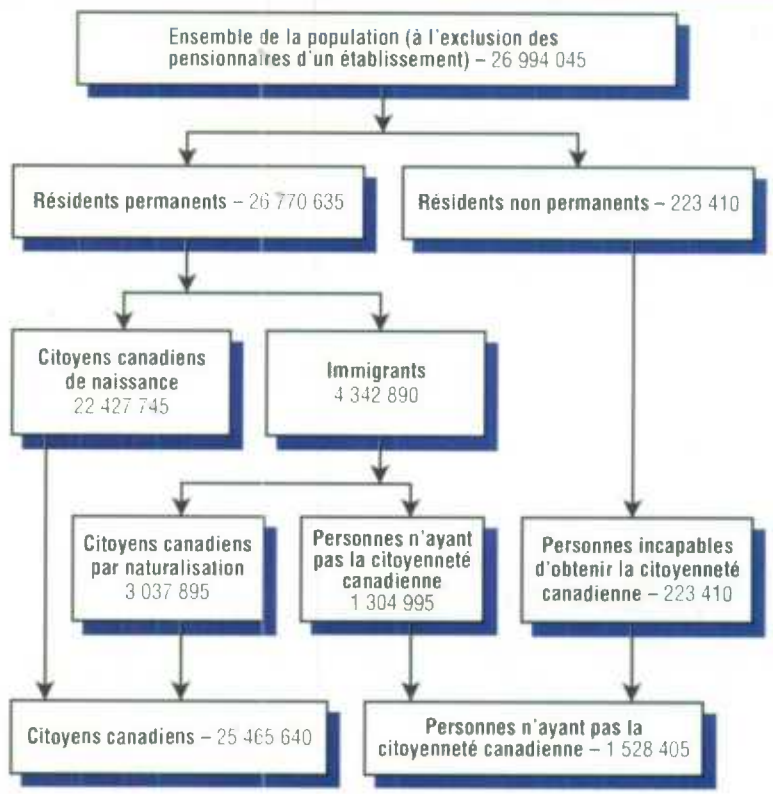

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991

Résidents non permanents du Canada, 1981-1990

TSC

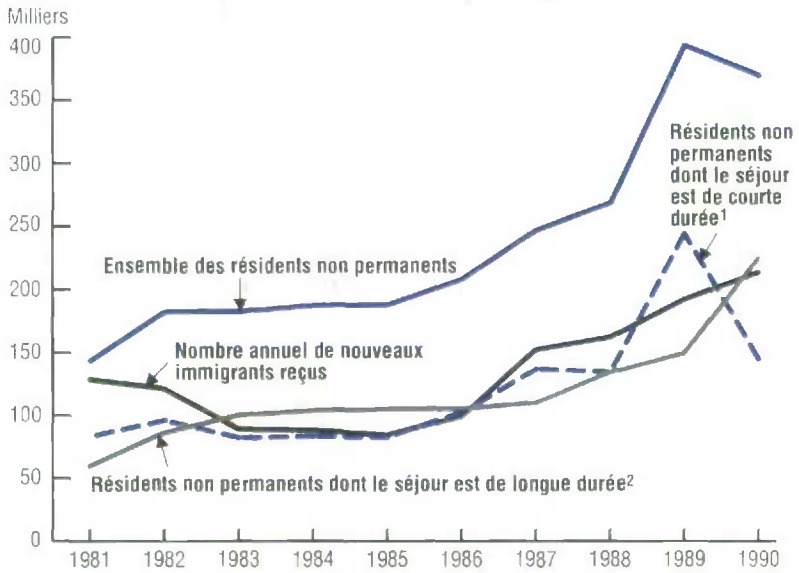

1. Séjour de moins d'un an.
2. Séjour d'un an ou plus.

Source : Michalowski, M., «Redefining the Concept of Immigration in Canada». *Canadian Studies in Population*, vol. 20, nº 1, 1993.

Cinq principaux lieux de naissance des résidents non permanents, 1991

TSC

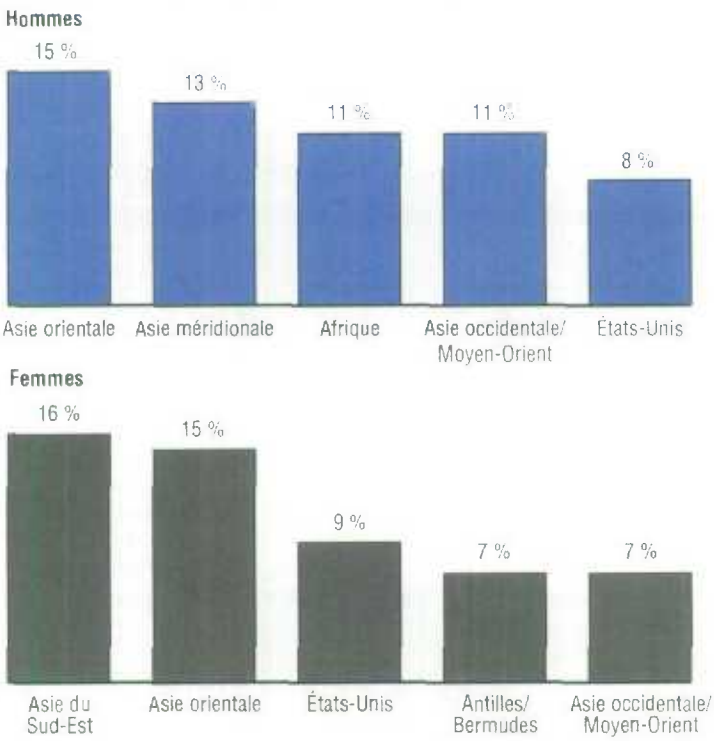

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991.

été délivrés à près de 100 000 personnes qui demeuraient déjà au pays de façon temporaire en tant que demandeurs du statut de réfugié[2]. En 1990, le nombre de résidents non permanents détenant un permis de travail et demeurant au Canada pour une période d'un an ou plus était 4 fois plus élevé que le nombre de titulaires d'un permis de séjour pour étudiant, 8 fois plus élevé que le nombre de détenteurs d'un permis ministériel et 11 fois plus élevé que le nombre de personnes munies d'un visa de visiteur[2].

Dans le passé, la population active non permanente était formée de travailleurs agricoles étrangers admis au Canada au moment des récoltes pour accroître le nombre de salariés du pays, lorsque ce dernier était jugé insuffisant pour répondre à de brusques et brèves augmentations de la demande de certains types de travailleurs[3]. Bien que le travail saisonnier attire encore des résidents non permanents, la plupart d'entre eux viennent désormais au pays pour un travail nécessitant un séjour plus long.

Il y a peu de données sur les professions des travailleurs munis de permis de travail qui s'établissent au Canada pour un an ou plus. Cette lacune est due au fait que 79 % des résidents non permanents qui, en 1990, s'étaient établis au pays pour un an ou plus pour y travailler avaient une dispense du permis de travail, document ne contenant pas de renseignements sur la profession. La dispense du permis de travail a été créée non pour répondre à une demande de main-d'oeuvre non satisfaite, mais pour permettre à des personnes déjà établies au Canada, telles que les demandeurs du statut de réfugié, d'obtenir du travail et, conséquemment, de dépendre moins des programmes d'aide sociale du Canada[2].

La plupart des travailleurs temporaires qui ont demeuré au Canada un an ou plus et pour lesquels il y avait des données sur la profession occupaient un emploi du secteur des services. En 1990, 35 % travaillaient dans ce secteur. Les emplois dans les services étaient les plus courants chez les femmes (63 %), dont beaucoup travaillaient à titre de pourvoyeuses de soins au domicile de leur employeur. Les autres principaux groupes professionnels étaient l'enseignement (16 %), la gestion et l'administration (13 %), l'entrepreneuriat et les investissements (8 %), et les sciences naturelles, le génie et les mathématiques (7 %)[2].

Il y a toujours eu un va-et-vient de ressortissants étrangers venus au pays pour affaires. L'Accord de libre-échange

entre le Canada et les États-Unis contient des dispositions spéciales qui prévoient l'admission temporaire de citoyens canadiens aux États-Unis et, réciproquement, de citoyens américains au Canada pour des raisons commerciales. Ces dispositions facilitent le mouvement, entre les deux pays, de conseillers, de professionnels, de représentants de commerce et de spécialistes de l'entretien.

Beaucoup de résidents temporaires demandent le statut de réfugié Les demandeurs du statut de réfugié sont les personnes qui arrivent aux frontières canadiennes de leur propre initiative et demandent l'asile en faisant une demande spéciale pour obtenir l'autorisation de demeurer au Canada en tant que réfugiés. Ces demandeurs ont le droit de demeurer temporairement au pays jusqu'à ce que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) du Canada statue sur leur revendication. Lorsque la Commission rend une décision favorable, les demandeurs deviennent des résidents permanents du Canada. La revendication du statut de réfugié est régie par la *Loi sur l'immigration* (le projet de loi C-86, qui a remplacé le projet de loi C-55, est entré en vigueur le 1er janvier 1989). Il y avait en 1989 un arriéré de 95 000 revendications du statut de réfugié.

La dispense du permis de travail est accordée à beaucoup de demandeurs du statut de réfugié pour leur donner l'occasion de subvenir financièrement à leurs besoins. Ces demandeurs sont inclus dans les totaux du SDV, tandis que ceux qui n'ont pas reçu la dispense en sont exclus. La CISR possède cependant des données sur tous les demandeurs du statut de réfugié. Ces données montrent que le nombre de demandes du statut de réfugié s'est élevé à près de 3 150 par mois en 1992, ce qui représente un afflux régulier de résidents non permanents.

En 1992, selon les données de la CISR, le statut de réfugié et, par conséquent, le droit de résidence permanente ont été accordés à 17 437 demandeurs du statut de réfugié qui vivaient temporairement au Canada. Ce nombre de nouveaux résidents permanents représente une baisse par rapport aux 19 425 demandeurs ayant obtenu ce statut en 1991[4]. De même, la proportion de demandeurs ayant obtenu le statut de réfugié a diminué, passant de 64 % à 57 % de 1991 à 1992. En 1992, environ 7 000 demandeurs dont la revendication n'avait été ni acceptée ou rejetée les années précédentes ont obtenu le statut demandé, mais n'ont pas été inclus dans les totaux de 1992[5]. Cette année-là, les demandeurs venus de Somalie (91 %) ont été proportionnellement plus nombreux que ceux de n'importe quel autre pays à obtenir le statut de réfugié.

Selon les données de la CISR, 14 068 demandes du statut de réfugié ont été faites durant le premier trimestre de 1993. Une décision a été rendue pour 6 798 d'entre elles et, dans 51 % des cas, elle a été favorable. En 1993, comme au cours des années précédentes, la plupart des demandeurs venaient du Sri Lanka, suivi, par l'importance numérique, de l'ex-Union soviétique et de la Somalie[6].

Permis de séjour pour étudiant, permis ministériels et visas de visiteurs Beaucoup d'étudiants étrangers fréquentent des écoles ou des universités canadiennes. Selon les données du SDV, le nombre de résidents non permanents pourvus d'un permis de séjour pour étudiant a augmenté, passant de 23 900 à 40 200 entre 1981 et 1990.

Les données du SDV montrent que, au cours des années 80, il n'y a pratiquement pas eu de variation du nombre annuel de résidents non permanents munis d'un permis ministériel autorisant le séjour au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire, pour des motifs de compassion ou dans l'intérêt national. En 1990, 22 100 résidents non permanents étaient titulaires d'un permis ministériel, chiffre qui représente une légère hausse par rapport à l'année 1981, où il y en avait 20 300.

Les détenteurs d'un visa de visiteur représentent une proportion faible, mais croissante, des résidents non permanents. Leur nombre, de 8 300 en 1981, atteignait 14 500 en 1990.

Les résidents non permanents contribuent au changement social Les résidents non permanents forment un groupe hétérogène dans la population canadienne. Ce groupe comprend des travailleurs, des étudiants, des demandeurs du statut de réfugié, des détenteurs d'un permis ministériel, des visiteurs et un nombre inconnu de personnes sans statut juridique au Canada.

Bien que les résidents non permanents puissent ne pas être autorisés à demeurer au Canada pour de longues périodes, ils représentent, en tant que groupe, une part croissante de la population dans son ensemble. Dans la seconde moitié des années 80, le nombre de résidents non permanents constaté chaque année représentait à peu près le double de l'augmentation annuelle du nombre de nouveaux immigrants reçus.

Les résidents non permanents sont concentrés à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Ces régions métropolitaines, qui ont chacune une importante population d'immigrants reçus, attirent sans doute les résidents temporaires parce que ceux-ci y trouvent des gens de la même nationalité qu'eux et des milieux où ils peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle dans la vie quotidienne, et parce qu'ils ont accès à beaucoup de services offerts aux gens de la même nationalité qu'eux.

L'arrivée de résidents non permanents et d'immigrants reçus dans ce petit nombre de régions métropolitaines y produit un changement social, dont une transformation considérable de la composition ethnique de leur population. L'arrivée de nouveaux résidents a une incidence sur la demande de services locaux, tels que les soins de santé, l'enseignement, l'aide sociale et les programmes d'emploi. De plus, en leur qualité de travailleurs, de consommateurs et de contribuables, les résidents non permanents ont maintenant un rôle important dans ces économies urbaines.

3. Le programme concernant le permis de travail, créé en 1973, est le fondement juridique de l'admission temporaire d'étrangers en qualité de travailleurs rémunérés.

4. *Rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 1992*, Ottawa, MQ1-1992 au catalogue de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

5. Outre les demandeurs du statut de réfugié dont les revendications ont été approuvées, 16 000 réfugiés parrainés sont venus au Canada en 1992. Ces personnes ont le statut d'immigrant reçu à leur arrivée au Canada.

6. Le *Globe and Mail* du 29 mai 1993 annonçait en page A-3 que, selon la Commission, le nombre total de revendications du statut de réfugié s'élevait à 14 068.

Craig McKie est professeur agrégé de sociologie à la Carleton University et collaborateur de rédaction à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

Évolution de

par Abdul Rashid

Pour la très grande majorité des Canadiens et de leurs familles, le salaire est la principale source de revenu. Et ce sont les augmentations salariales qui ont dans une large mesure déterminé l'amélioration du niveau de vie des familles depuis le début du siècle. Depuis une vingtaine d'années cependant, le fait que dans une même famille d'autres personnes que le principal soutien touchent un salaire est devenu un facteur important dans la hausse du niveau de vie.

Au cours du XX[e] siècle, la croissance économique a fait augmenter considérablement les salaires annuels. Pendant la même période, on a aussi assisté à une hausse des prix, quoique moins forte. Par conséquent, le salaire annuel moyen réel (en dollars de 1990) des Canadiens, c'est-à-dire leur salaire moyen une fois neutralisés les effets de l'inflation, est devenu 3,6 fois supérieur à ce qu'il était en 1920, passant de 6 800 $, cette année-là, à 24 300 $ en 1990[1].

L'évolution des salaires est étroitement liée à l'activité économique en général. Ainsi les salaires réels ont peu augmenté pendant les phases descendantes du cycle économique, par exemple pendant la crise des années 30 et les récentes récessions. Ils ont au contraire progressé rapidement pendant les périodes d'essor économique, comme celle qui a commencé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et duré jusqu'à la fin des années 60. La progression des salaires réels a nettement ralenti entre 1970 et 1980, comme la croissance économique

salaires réels

elle-même. Entre 1980 et 1990, décennie qui a commencé et fini par une récession, les salaires ont enregistré la plus faible progression de tout le siècle.

Les salaires des femmes sont restés plus bas que ceux des hommes De 1920 à 1990, le salaire annuel moyen réel a quadruplé, tant chez les femmes que chez les hommes. Pendant cette période, il est passé de 7 500 $ à 29 800 $, pour les hommes, et de 4 100 $ à 17 900 $, pour les femmes.

Mais, tout au long du siècle, le salaire annuel moyen réel des femmes est demeuré nettement inférieur à celui des hommes. Les femmes ont cependant gagné un peu de terrain ces 10 dernières années : en 1990, leur salaire annuel moyen réel représentait 60 % de celui des hommes, chiffre qui représente une hausse par rapport au taux de 53 % enregistré en 1980.

Hausses des salaires réels semblables pendant les années 20 et les années 30 Les années 20 et 30 sont l'époque de la pire crise économique de l'histoire du Canada et du début d'une guerre mondiale. À la fin des années 20, le chômage s'est mis à augmenter brusquement tandis que diminuait le nombre de semaines par an où les gens avaient du travail. En 1934, l'économie avait amorcé un lent redressement et, au début de la Seconde Guerre mondiale, retrouvait les niveaux de croissance d'avant la Crise.

Le salaire annuel moyen réel des Canadiens a augmenté de 12 % entre 1920

1. Dans le présent article, les salaires annuels réels sont exprimés en dollars de 1990 et corrigés d'après l'évolution de l'Indice des prix à la consommation. Ce calcul fait entrer en ligne de compte les salaires de tous les travailleurs, c'est-à-dire des travailleurs à plein temps et à temps partiel comme de ceux qui ont travaillé toute l'année ou seulement une partie de l'année.

Salaire annuel moyen réel, selon le sexe, 1920-1990

TSC

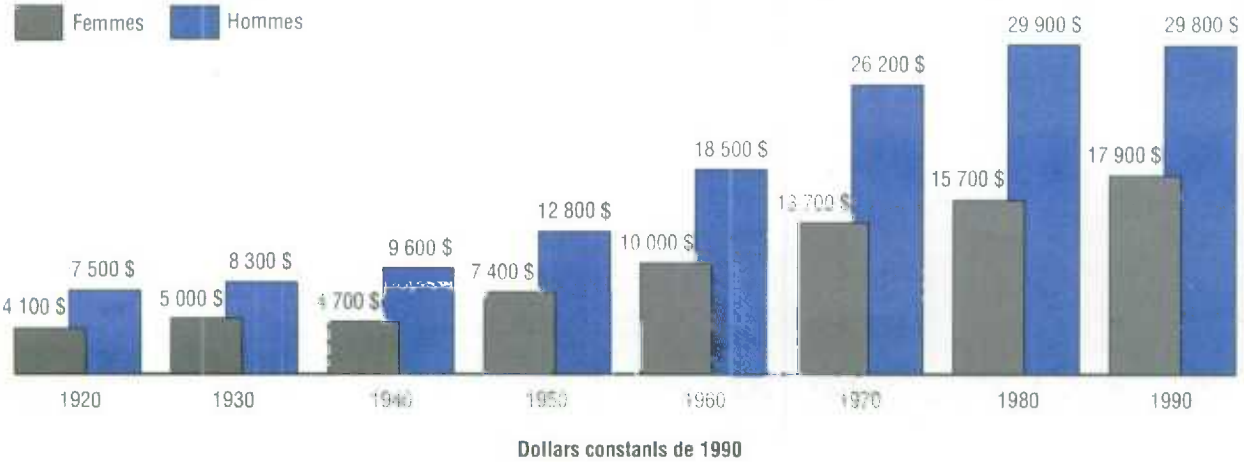

Dollars constants de 1990

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

et 1930, passant de 6 800 $ à 7 600 $. Pendant la décennie suivante, la hausse a été à peu près la même (10 %), le salaire annuel réel ayant atteint 8 400 $ en 1940.

Étant donné que dans ces années-là les salariés étaient pour la plupart des hommes, la hausse de leur salaire annuel moyen réel correspondait à peu près à l'augmentation globale. Le salaire annuel moyen des hommes a progressé de 10 % entre 1920 et 1930, puis de 16 % encore entre 1930 et 1940. Le salaire annuel moyen des femmes a au contraire connu une forte hausse (de 23 %) dans les années 20, puis a baissé (de 6 %) pendant les années 30. Les années 30 sont la seule décennie pendant laquelle il y a eu un recul du salaire moyen réel des femmes. Cette baisse est attribuable en partie à une augmentation du nombre de femmes salariées, dont beaucoup étaient embauchées dans des emplois à temps partiel pour soutenir l'effort de guerre.

Début d'une période de trente ans d'expansion économique
Une longue période de prospérité économique a commencé dans les années 40, période où l'on a assisté à une hausse spectaculaire des salaires réels et du niveau de vie des Canadiens en général. Au tout début des années 40, la population active a continué de diminuer du fait que des civils, principalement des hommes, sont entrés dans les forces armées. Le nombre d'emplois a en outre augmenté, surtout pour répondre aux besoins de la production de guerre.

Plusieurs transformations de la population active et de sa composition se sont produites dans les années 40. Entre 1941 et 1951 par exemple, le nombre de travailleurs de l'agriculture et des industries de matières premières a diminué pour la première fois, tandis que le progrès technologique changeait la nature de nombreux emplois. Les hommes avaient plus de chances que dans le passé d'occuper des emplois de professionnels, de cadres ou de techniciens, mieux rémunérés. Cela était dû en partie à l'évolution de la demande de main-d'oeuvre, mais aussi au fait que beaucoup d'hommes avaient reçu une formation ou fait des études après leur service militaire. Au même moment, les femmes entraient en plus grand nombre sur le marché du travail, la plupart dans des emplois de bureau ou du secteur des services relativement peu rémunérés. Une forte proportion de femmes occupaient ces emplois parce que beaucoup manquaient d'expérience de travail et que souvent elles quittaient la population active quand elles se mariaient ou devaient élever leurs enfants.

Le salaire annuel moyen réel s'est accru de 34 % pendant les années 40 pour atteindre 11 200 $ en 1950, mais il a fait le bond le plus important du siècle au cours de la décennie suivante. Entre 1950 et 1960, il a augmenté de 43 % pour atteindre 16 000 $. Pendant les années 60, l'accroissement (37 %) a été semblable à celui des années 40, de sorte que le salaire annuel moyen réel avait atteint 21 900 $ en 1970.

De 1940 à 1970, le salaire annuel réel des hommes, comme celui des femmes, a beaucoup progressé. En 1970, le salaire annuel moyen réel des hommes était de 26 200 $, comparativement à 9 600 $ en 1940. Pendant la même période, le salaire annuel moyen réel des femmes passait de 4 700 $ à 13 700 $.

Ralentissement de la croissance des salaires réels dans les années 70 Pendant les années 70, le niveau d'instruction de la population a continué d'augmenter, les hommes comme les femmes étant plus nombreux à avoir fait des études postsecondaires. On a également assisté à une entrée massive de personnes ayant peu ou pas d'expérience de travail quand la génération du baby-boom a atteint l'âge de travailler. Les femmes, dont beaucoup étaient mariées, représentaient une forte proportion des nouveaux salariés.

La croissance des salaires réels a été plus lente pendant les années 70 qu'à tout autre époque depuis le début du siècle. Entre 1970 et 1980, le salaire annuel moyen réel a augmenté de 9 % et atteint 23 800 $: celui des hommes avait atteint 29 900 $ en 1980 et celui des femmes, 15 700 $.

Recul des salaires réels des hommes dans les années 80
Pendant les années 80, décennie qui a commencé et fini par une récession économique, on a enregistré les taux de chômage les plus élevés depuis la crise des années 30. Le salaire annuel moyen réel n'a pratiquement pas changé pendant cette période. En 1990, le salaire moyen s'établissait à 24 300 $, chiffre qui n'était que de 2 % supérieur à ce qu'il était en 1980.

Pour la première fois, le salaire annuel moyen réel des hommes a subi une baisse légère, de 0,4 % : il est passé à 29 800 $ en 1990. Pour les femmes, ce salaire a au contraire augmenté presque autant dans les années 80 que dans la décennie précédente : il s'est en effet accru de 14 % entre 1980 et 1990, pour atteindre 17 900 $. Cette hausse s'explique en partie par le fait que les femmes ont pu avoir accès à des emplois supérieurs bien rémunérés, grâce entre autres à l'amélioration de leur niveau d'instruction et à l'expérience de travail qu'elles avaient acquise.

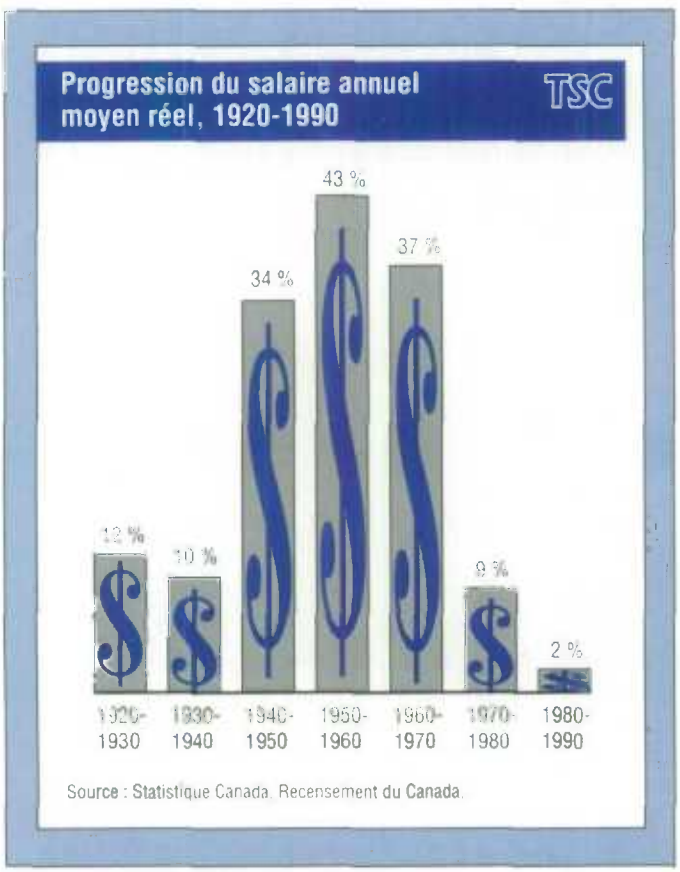

Abdul Rashid est analyste principal à la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

- Pour en savoir plus sur ce sujet, voir «L'évolution des salaires durant sept décennies», par Abdul Rashid, dans *L'emploi et le revenu en perspective*, publication nº 75-001F au catalogue de Statistique Canada, été 1993.

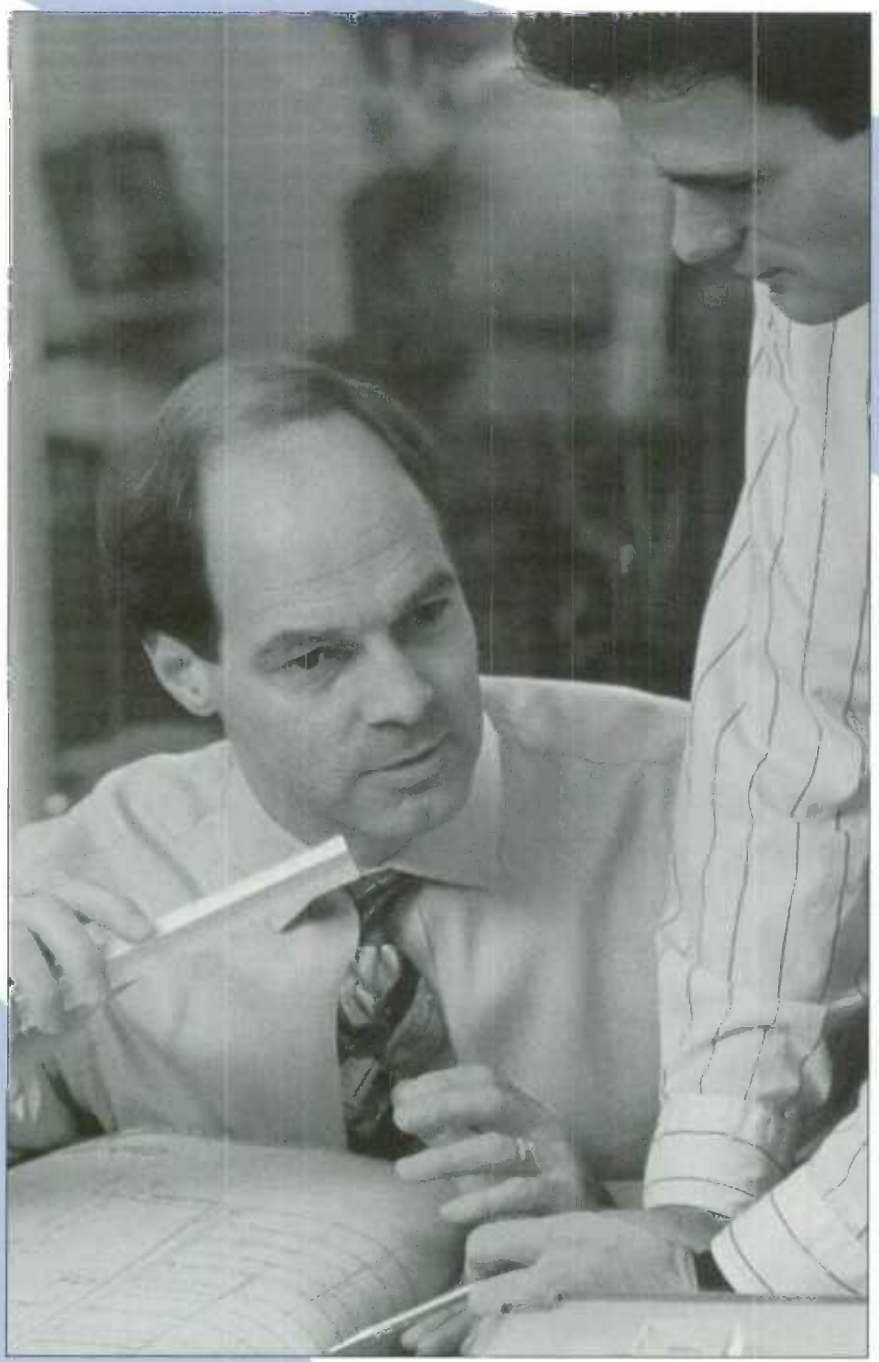

Longtemps, la majorité des familles époux-épouse au Canada ont compté sur le soutien financier d'un seul de leurs membres, en l'occurrence l'époux. C'était le cas de 58 % d'entre elles aussi récemment qu'en 1967, par exemple. Toutefois, au milieu des années 70, avec l'entrée dans la population active d'un nombre croissant de femmes mariées, la famille traditionnelle a cédé la place à la famille comptant deux soutiens, qui devenait désormais la norme au pays. En 1975, 42 % des femmes mariées étaient actives, comparativement à seulement 11 % en 1951. Depuis, les femmes mariées exerçant un emploi rémunéré n'ont pas cessé de voir leur proportion s'accroître, de telle sorte qu'en 1991 la majorité d'entre elles (61 %) faisaient partie de la population active. Voilà donc ce qui explique que les familles traditionnelles ne représentaient en 1991 qu'une minorité des familles époux-épouse (19 %), alors que les familles comptant deux soutiens, elles, en formaient la majorité (61 %); dans une faible proportion de familles, ni l'un ni l'autre des conjoints ne travaillait (15 %) ou seule l'épouse avait un emploi rémunéré (5 %).

LES FAMILLES TRADITIONNELLES

par Jillian Oderkirk, Cynthia Silver et Marc Prud'homme

Les personnes du troisième âge et de la fin de l'âge adulte sont proportionnellement plus nombreuses dans les familles traditionnelles que dans les familles à deux soutiens. Il y a néanmoins de jeunes couples aujourd'hui où seul le mari occupe un emploi rémunéré. Ces familles traditionnelles diffèrent cependant de celles où les époux sont plus âgés en ce que l'inactivité de la femme est souvent temporaire : la plupart des jeunes épouses y ont une expérience récente du marché du travail et ont quitté celui-ci pour s'occuper de leurs enfants.

Pour les jeunes familles, il peut y avoir des avantages à ne compter qu'un seul soutien : moins de stress à essayer de concilier travail, responsabilités familiales et besoins personnels et plus de temps pour participer activement à l'éducation des enfants. En revanche, elles risquent de connaître de plus grandes difficultés financières puisqu'elles ne peuvent compter sur le revenu que d'un seul des conjoints pour subvenir à leurs besoins.

Le revenu des familles traditionnelles est, en moyenne, inférieur à celui des familles où les deux conjoints travaillent, quel que soit l'âge du couple. En outre, l'effet d'une perte d'emploi sur le revenu est généralement plus désastreux pour les premières que pour les secondes.

Les soutiens de famille traditionnels sont plus âgés En 1991, 31 % des maris dans les familles traditionnelles étaient âgés de 55 ans et plus, comparativement à seulement 12 % des maris dans les familles comptant deux soutiens. Par contre, les maris avaient moins de 40 ans dans 35 % des familles traditionnelles et dans près de la moitié (47 %) des familles à deux soutiens.

Sur l'ensemble des familles époux-épouse, la proportion de familles traditionnelles n'augmente que légèrement avec l'âge du mari. En 1991, les familles traditionnelles représentaient 18 % des familles où le mari était âgé de moins de 40 ans et 20 % de celles où le mari avait 55 ans et plus. Par contre, la proportion de familles où les deux conjoints travaillent diminue nettement dans les groupes d'âge avancé. Elle était de 78 % parmi les familles où le mari était âgé de moins de 40 ans, de 75 % parmi celles où le mari avait entre 40 et 54 ans et de 25 % seulement parmi celles où le mari était âgé de 55 ans et plus. Comme la plupart des Canadiens d'âge avancé sont à la retraite, ni l'un ni l'autre des conjoints ne travaillaient dans près de la moitié (46 %) des familles où le mari était âgé de 55 ans et plus. C'était rarement le cas dans les familles où le mari était âgé de moins de 40 ans ou de 40 à 54 ans : 2 % seulement de ces familles étaient dans cette situation. Les familles où la femme était le seul soutien étaient très rares dans tous les groupes d'âge : elles formaient 2 % des familles où le mari était âgé de moins de 40 ans, 3 % de celles où le mari avait entre 40 et 54 ans et 9 % de celles où le mari avait 55 ans et plus.

Les jeunes familles traditionnelles comptent généralement des enfants En 1991, parmi les familles où le mari était âgé de moins de 40 ans, 89 % des familles traditionnelles comptaient des enfants de moins de 18 ans, comparativement à 67 % des familles à deux soutiens. De même, 73 % des jeunes familles traditionnelles comptaient des enfants de moins de 7 ans, comparativement à 50 % des familles à deux soutiens. Parmi les familles où le mari était âgé de 40 à 54 ans, une même proportion de couples traditionnels que de couples à deux soutiens, soit environ 60 %, avaient des enfants de moins de 18 ans. La proportion de familles comptant des enfants de moins de 7 ans était toutefois plus élevée parmi les familles traditionnelles (21 %) que parmi celles où il y avait deux soutiens (12 %).

En général, les familles traditionnelles comptent aussi davantage d'enfants que les familles à deux soutiens. En 1991, 26 % des familles traditionnelles où les enfants étaient âgés de moins de 18 ans comptaient trois enfants et plus, comparativement à 18 % des familles à deux soutiens. En outre, 30 % des familles traditionnelles comptant des enfants de moins de 18 ans en comptaient au moins deux de moins de 7 ans, comparativement à 18 % des familles à deux soutiens.

Répartition en pourcentage des familles époux-épouse[1], 1967-1991

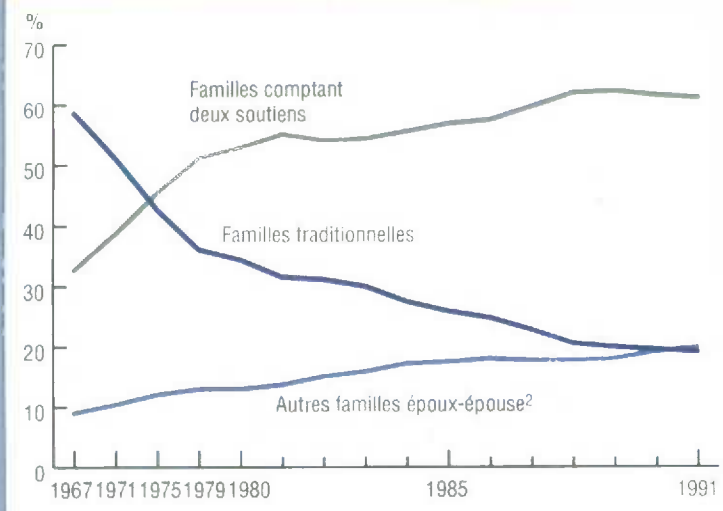

1. Cette catégorie inclut les couples mariés et les couples vivant en union libre.
2. Cette catégorie inclut les familles où ni l'un ni l'autre des conjoints ne travaillait et celles où l'épouse était le seul soutien.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, données non publiées.

Répartition par âge[1] des familles époux-épouse, 1991

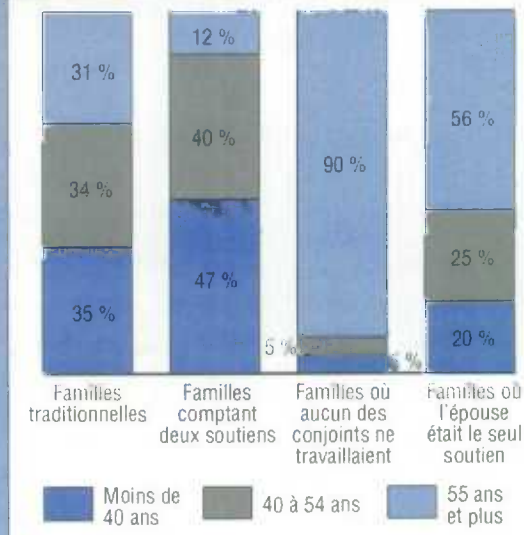

1. Âge de l'époux.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, fichier de microdonnées à grande diffusion.

Les jeunes épouses quittent parfois le marché du travail temporairement La majorité des femmes dans les familles traditionnelles ont déjà eu un emploi rémunéré, et, dans beaucoup de cas, cela remonte à cinq ans seulement avant l'enquête. Pour ces femmes, en particulier celles qui ont quitté la vie active afin de s'occuper de leurs jeunes enfants, l'absence du marché du travail rémunéré peut être temporaire. D'autres, notamment les plus âgées qui sont sorties depuis longtemps de la population active, ont peut-être des compétences de travail limitées, et leur départ est donc permanent.

En 1991, parmi les femmes âgées de moins de 35 ans dans les familles traditionnelles, 64 % avaient eu un emploi rémunéré dans les cinq années ayant précédé l'enquête, 25 % en avaient occupé un plus de cinq ans avant et 11 % n'en avaient jamais eu. Les femmes plus âgées, en revanche, étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir une expérience récente du marché du travail. En 1991, la proportion de ces femmes qui avaient eu un emploi rémunéré dans les cinq années précédentes variait entre 38 % chez les 35 à 44 ans et 22 % chez les 55 ans et plus. La proportion de celles dont le dernier emploi rémunéré remontait à plus de cinq ans s'échelonnait de 50 % chez les 35 à 44 ans à 61 % chez les 55 ans et plus. Ces dernières et les 45 à 54 ans étaient proportionnellement plus nombreuses que les 35 à 44 ans à n'avoir jamais eu d'emploi (17 %, 15 % et 11 % respectivement).

Certaines familles à deux soutiens ressemblent aux familles traditionnelles Dans près de la moitié des familles où les deux conjoints ont perçu un revenu en 1991, ces derniers ont travaillé à plein temps, pendant toute l'année, c'est-à-dire qu'ils ont travaillé chacun 30 heures et plus par semaine pendant 49 semaines et plus. Toutefois, dans une minorité de familles de cette catégorie, l'un ou l'autre des conjoints, ou les deux, ont occupé un emploi à temps partiel ou n'ont eu un emploi rémunéré que pendant une petite partie de l'année. On ignore si c'était par choix ou en raison de la situation du marché du travail. Quoi qu'il en soit, comme un ou les deux conjoints ont travaillé moins, certaines de ces familles à deux soutiens présentent des ressemblances avec les familles traditionnelles pour ce qui est du temps dont dispose l'épouse une fois fait son travail rémunéré.

Si beaucoup de femmes dans les familles à deux soutiens ont travaillé à plein temps, 27 % de celles dont le mari avait moins de 40 ans, 29 % de celles dont le mari avait entre 40 et 54 ans et 34 % de celles dont le mari avait 55 ans et plus ont surtout travaillé à temps partiel en 1991. En outre, 19 % des femmes de la première catégorie, 13 % des femmes de la deuxième et 13 % des femmes de la troisième ont travaillé moins de 30 semaines, soit à temps partiel, soit à plein temps, en 1991.

Les couples à deux soutiens sont généralement plus instruits Dans tous les groupes d'âge, le niveau d'instruction des couples traditionnels était généralement inférieur à celui des couples à deux soutiens. Dans les familles traditionnelles, 44 % des maris et 32 % des femmes avaient fait au moins des études postsecondaires partielles, comparativement à plus de la moitié des maris (54 %) et des femmes (52 %) dans les familles où les deux conjoints travaillaient.

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction était plus élevé chez les jeunes couples, indépendamment de la situation vis-à-vis de l'activité des conjoints. Parmi les conjoints âgés de moins de 40 ans, 51 % des maris et 39 % des femmes dans les familles traditionnelles avaient fait au moins des études postsecondaires partielles, comparativement à 57 % des maris et des femmes dans les familles à deux soutiens. À titre de comparaison, parmi les couples âgés de 55 ans et plus, seulement 31 % des maris et 25 % des femmes dans les familles traditionnelles avaient fait au moins des études postsecondaires partielles. Chez les couples à deux soutiens où le mari était âgé de 55 ans et plus, 40 % des

Suite à la page 24

Présence d'enfants dans les familles comptant deux soutiens et dans les familles comptant un soutien, selon l'âge du mari, 1991

TSC

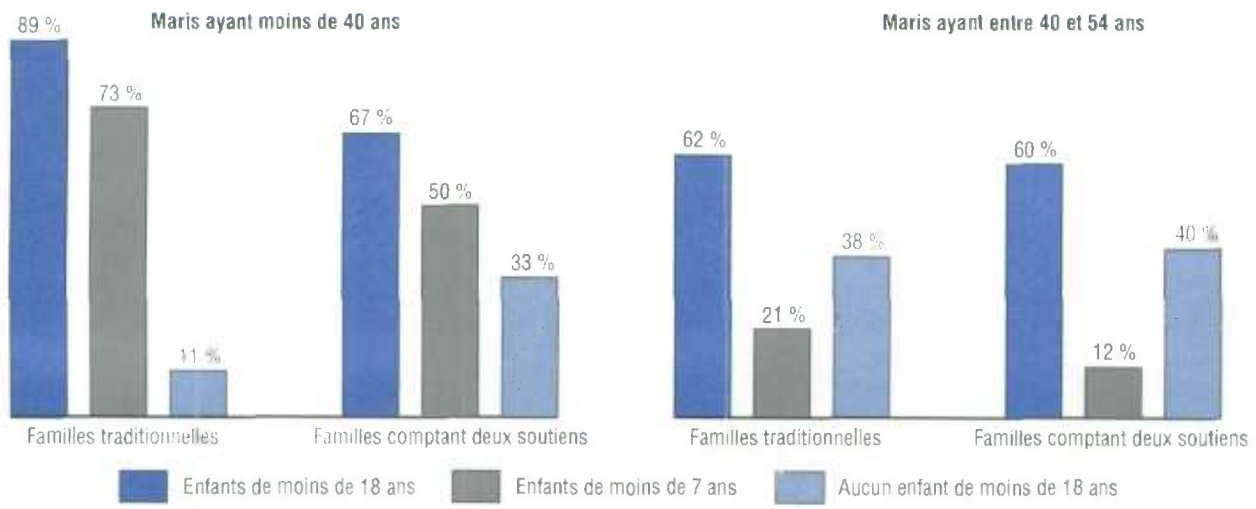

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, fichier de microdonnées à grande diffusion.

Structure des dépenses des familles ayant des enfants de moins de 14 ans

TSC

Selon les données de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, les couples où les deux conjoints travaillaient à plein temps et qui avaient au moins un enfant de moins de 14 ans ont eu, en 1991, un revenu annuel moyen (75 700 $) supérieur à celui des couples comptant un seul soutien et ayant aussi au moins un enfant de moins de 14 ans (49 600 $). Fait peu surprenant, les premiers ont également dépensé plus que les seconds cette année-là pour chacune des grandes catégories de biens et de services, telles que la nourriture, l'habillement et le logement. Cependant, la part du budget familial moyen consacrée à ces grandes catégories était semblable dans les deux types de familles.

Toujours selon les données de l'Enquête sur les dépenses des familles, il y avait environ 540 000 ménages où les deux conjoints ont travaillé à plein temps pendant toute l'année en 1992 et avaient au moins un enfant âgé de moins de 14 ans. On dénombrait en outre 400 000 ménages qui étaient des familles à un soutien[1] avec enfants de moins de 14 ans. Dans ces ménages, un des conjoints, habituellement le mari (92 %), travaillait à plein temps, tandis que l'autre était inactif. Il y avait enfin 850 000 ménages qui étaient des couples avec enfants de moins de 14 ans où l'un des conjoints travaillait à temps partiel et l'autre, à plein temps.

Les couples actifs dépensent plus, en moyenne, au restaurant... Bien que la taille moyenne des deux catégories de ménages comptant des enfants de moins de 14 ans n'ait pas changé en 1992 (4,1 personnes), les couples où les deux conjoints étaient actifs ont dépensé à peu près 1 500 $ de plus pour la nourriture que les couples où un seul conjoint travaillait (8 350 $ contre 6 843 $). Cet écart est dû en partie au fait que les premiers ont dépensé beaucoup plus d'argent au restaurant (2 223 $) que les seconds (1 334 $).

... et pour les vêtements de l'épouse Les femmes dans les ménages où les deux conjoints travaillaient à plein temps et avaient des enfants de moins de 14 ans ont dépensé, en moyenne, environ deux fois plus d'argent pour leurs vêtements (1 374 $) que les femmes dans les ménages comptant un seul soutien et des enfants du même âge (675 $). L'écart était moins grand entre les maris : en moyenne, ceux dans la première catégorie de ménages ont consacré 845 $ à l'achat de vêtements en 1992, comparativement à ceux dans la deuxième catégorie, qui y ont consacré 636 $. Les couples actifs ont dépensé davantage pour habiller leurs enfants (1 546 $) que les autres couples (911 $). L'écart peut s'expliquer en partie par le fait que les ménages à un soutien étaient proportionnellement plus nombreux que les ménages à deux soutiens à compter des bébés et de très jeunes enfants. Or, cela coûte généralement moins cher pour habiller de jeunes enfants que des enfants plus âgés.

L'accession à la propriété est plus courante chez les couples actifs Parmi les couples ayant des enfants de moins de 14 ans, ceux où les deux conjoints travaillaient à plein temps ont dépensé davantage, en moyenne, pour se loger en 1992 (11 678 $) que ceux qui comptaient un seul soutien (9 128 $). La différence tient au fait que les couples à deux soutiens étaient non seulement proportionnellement plus nombreux à posséder une maison (86 %) que les couples à un soutien (79 %), mais également proportionnellement plus nombreux à avoir acheté une maison plus grande et plus chère. En 1992, les maisons des couples à deux soutiens avaient en moyenne 7,4 pièces, comparativement à celles des couples à un soutien, qui en avaient 6,7. Les paiements d'intérêts hypothécaires expliquaient une bonne part de l'écart entre les dépenses de logement des couples actifs et celles des couples où un seul conjoint travaillait.

Les ménages où les deux conjoints touchent un revenu possèdent un plus grand nombre d'appareils ménagers et électroniques Toujours chez les couples ayant des enfants de moins de 14 ans, ceux qui comptaient deux soutiens possédaient davantage d'appareils ménagers et d'appareils de divertissement que ceux qui n'en comptaient qu'un. Les écarts n'étaient toutefois pas considérables, le plus important concernant les barbecues au gaz : 80 % des couples actifs en possédaient un en 1992, comparativement à 71 % des couples où un seul des conjoints travaillait. La proportion de couples actifs qui possédaient des appareils économiseurs de travail ménager, comme les laveuses, les sécheuses et les lave-vaisselle, dépassait de 4 à 5 points seulement celle qu'on a enregistrée pour les couples comptant un seul soutien. Si les magnétoscopes ont presque atteint un point de saturation chez les couples actifs (93 % d'entre eux en possédaient un), ils sont également très courants chez les couples comptant un soutien (82 %).

Les ordinateurs domestiques, quoique moins fréquents dans l'ensemble, faisaient partie des biens de 38 % des couples comptant deux soutiens et de 27 % des couples n'en comptant qu'un. Il est possible que les gens qui ont un ordinateur en aient besoin pour leur travail, dans le cas des parents, ou pour leurs études, dans le cas des parents et des enfants. En 1992, les ménages comptant deux soutiens étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les ménages n'en comptant qu'un seul à avoir eu des dépenses liées à des études postsecondaires.

Toutes proportions gardées, les ménages comptant un soutien étaient un peu moins nombreux (92 %) que les ménages où les deux conjoints travaillaient (97 %) à posséder une automobile ou un camion pour leurs besoins

personnels. Les dépenses relatives à l'obtention ou au renouvellement du permis de conduire indiquent qu'un moins grand nombre de membres de familles à un soutien possèdent un tel permis. En 1992, 59 % des ménages où les deux conjoints travaillaient, comparativement à 50 % des ménages où un seul des conjoints travaillaient, ont obtenu ou renouvelé un, ou plus d'un, permis de conduire.

Une plus forte proportion de couples actifs possèdent de l'équipement récréatif et une maison de villégiature Sur l'ensemble des couples avec enfants de moins de 14 ans, ceux où les deux conjoints travaillaient à plein temps ont dépensé en moyenne plus d'argent pour se procurer de l'équipement récréatif que ceux où un seul conjoint travaillait à plein temps. Les seules exceptions sont les dépenses relatives à l'équipement fréquemment utilisé par les familles ayant de jeunes enfants, par exemple le matériel de terrain de jeux, les appareils-photos, les caméras et les films. Sauf pour ce qui concerne les quilles, les couples actifs dépensent plus pour chaque type de service de loisirs. Il en est de même pour la lecture, quel qu'en soit le support. Par ailleurs, une plus forte proportion de ménages où les deux conjoints travaillaient (53 %) que de ménages ne comptant qu'un soutien (45 %) possédaient des chiens ou des chats.

Les ménages à deux soutiens, qui bénéficient souvent d'un revenu discrétionnaire plus important que les ménages à un soutien, étaient proportionnellement plus nombreux à avoir acheté, en 1992, des biens ou des services associés aux vacances. Six pour cent des couples actifs possédaient une maison de villégiature, comparativement à 4 % des couples où un seul des conjoints avait un revenu. De même, 9 % des couples actifs avaient loué une telle maison, contre 6 % des autres couples. En outre, une plus forte proportion de couples comptant deux soutiens (54 %) que de couples comptant un seul soutien (46 %) sont descendus dans des endroits comme des hôtels ou des motels pendant leurs voyages.

Garde et éducation des enfants Parmi les ménages avec enfants de moins de 14 ans, les dépenses de garde d'enfants (à l'exclusion de la garde occasionnelle) sont plus courantes et plus considérables dans ceux où les deux conjoints travaillent à plein temps que dans ceux où un seul des conjoints travaille. En 1992, 46 % des couples comptant deux soutiens, contre 15 % des couples n'en comptant qu'un, avaient des dépenses de garde d'enfants. Celles-ci s'élevaient en moyenne à 3 072 $ pour les premiers et à 986 $ pour les seconds. Les couples à deux soutiens ont dépensé en moyenne deux fois plus d'argent pour envoyer leurs enfants dans des camps de vacances que les couples à un soutien (74 $ contre 32 $).

Dons de charité et épargne Les ménages comptant un seul soutien ont dépensé, en moyenne, moins d'argent pour faire des dons et des contributions en 1992 (898 $) que les ménages où les deux conjoints travaillaient (1 207 $). Ils ont cependant donné presque autant qu'eux, en moyenne, à des organismes religieux (312 $ contre 320 $).

En 1992, les ménages où les deux conjoints travaillaient ont épargné ou investi, en moyenne, 4 670 $[2] (incluant la valeur nette du logement). En revanche, les ménages où un seul des conjoints avait un revenu n'ont épargné ou investi, en moyenne, que 200 $.

1. Ces ménages ne sont pas traditionnels en ce sens que, dans certains, le soutien de famille était la femme.

2. Ce chiffre représente la différence entre toute augmentation de l'actif et toute augmentation de la dette en 1992.

Dépenses moyennes des ménages, 1992 TSC

	Ensemble des ménages	Couples avec enfants âgés de moins de 14 ans	
		Familles comptant deux soutiens[1]	Familles comptant un seul soutien[2]
		$	
Nourriture	5 686	8 350	6 843
Logement	8 102	11 678	9 128
Entretien ménager (y compris les frais de garde)	1 974	3 841	2 042
Articles d'ameublement et équipement ménager	1 372	2 224	1 642
Habillement	2 222	4 030	2 405
Transport	5 640	8 022	6 450
Soins de santé	867	1 268	1 044
Soins personnels	844	1 316	987
Loisirs	2 300	3 683	2 481
Matériel de lecture et autres imprimés	248	352	245
Éducation	430	774	433
Tabac et alcool	1 410	1 587	1 199
Divers	1 322	1 852	1 191
Consommation courante totale	32 416	48 977	36 090
Impôts personnels	9 378	17 187	11 190
Sécurité (assurances et cotisations)	2 289	4 696	2 750
Dons et contributions	1 464	1 207	898
Dépenses totales	**45 548**	**72 067**	**50 928**

1. Couple où les deux conjoints ont travaillé à plein temps toute l'année.
2. Un des parents a travaillé à plein temps toute l'année, l'autre n'a pas travaillé.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles, 1992.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Familles traditionnelles et familles comptant deux soutiens Les estimations relatives aux familles traditionnelles et aux familles comptant deux soutiens, selon certains groupes d'âge, ont été obtenues à partir des données que contiennent les fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Certains enregistrements ont toutefois été mis en forme afin de préserver le caractère confidentiel des données. Par conséquent, ces estimations diffèrent légèrement de celles que l'on obtient à partir des fichiers non mis en forme de Statistique Canada, mais les écarts entre elles n'ont aucun effet sur notre analyse ni sur nos conclusions.

Les familles sont classées dans l'une ou l'autre des deux catégories – traditionnelles ou comptant deux soutiens – selon leur situation au moment où l'Enquête sur les finances des consommateurs a été réalisée. Il peut cependant arriver qu'au fil des ans des familles passent d'une catégorie à l'autre, du fait qu'un des conjoints entre dans la population active ou en sorte à la suite d'un changement dans ses responsabilités familiales et dans les besoins de sa famille.

maris et 38 % des femmes avaient ce même niveau d'instruction.

Les familles traditionnelles ont des revenus inférieurs Depuis les années 60, les familles traditionnelles ont des revenus annuels de loin inférieurs à ceux des familles où les deux conjoints travaillent, et l'écart s'est creusé avec le temps. En 1991, les revenus des familles traditionnelles étaient en moyenne inférieurs de 21 % à ceux des familles comptant deux soutiens. Cet écart était moins important que celui de 23 % observé en 1987, mais très supérieur à celui de 14 % qui avait été enregistré en 1967.

L'écart de revenu le plus important entre les deux catégories de familles en 1991 est celui qu'on observe chez celles où le mari est âgé de moins de 55 ans. Parmi les familles où le mari avait moins de 40 ans, le revenu moyen des familles traditionnelles (43 000 $) était de 24 % inférieur à celui des familles qui comptaient deux soutiens (56 400 $). Le revenu moyen des familles traditionnelles où le mari avait entre 40 et 54 ans (53 800 $) était de 27 % inférieur à celui des familles à deux soutiens où le mari avait le même âge (73 800 $). Parmi les familles où le mari était âgé de 55 ans et plus, le revenu moyen des familles traditionnelles (57 300 $) était inférieur de 18 % à celui des familles où les deux conjoints avaient un emploi (70 000 $).

Les gains des épouses expliquent les revenus plus élevés des familles comptant deux soutiens Si le revenu moyen des familles traditionnelles est inférieur à celui des familles qui comptent deux soutiens, ce n'est pas parce que les gains des maris sont plus élevés dans ces dernières, mais parce que les gains des femmes augmentent de façon significative le revenu de ces familles. Les gains des autres membres de la famille n'augmentent que de façon minime le revenu familial.

En 1991, les gains moyens des maris âgés de moins de 40 ans dans les familles traditionnelles (36 400 $) dépassaient ceux des maris dans les familles à deux soutiens (32 400 $). Les maris plus âgés avaient des gains équivalents : en 1991, les gains moyens des maris de 40 à 54 ans dans les deux types de familles étaient de 41 000 $ et ceux des maris âgés de 55 ans et plus, de 32 000 $.

Les gains des femmes dans les couples où les deux conjoints travaillaient représentaient, en moyenne, près de 30 % du revenu total de la famille en 1991. Cette année-là, les gains moyens de ces épouses variaient entre 18 400 $, chez celles qui avaient moins de 40 ans, et 17 600 $, chez celles qui étaient âgées de 55 ans et plus. La part du revenu de la famille que représentaient les gains des épouses s'échelonnait de 33 % dans les familles où le mari avait moins de 40 ans à 25 % dans celles où le mari était âgé de 55 ans et plus.

Les transferts gouvernementaux, notamment les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants, l'aide sociale et l'assurance-chômage, représentaient 10 % du revenu des familles traditionnelles, comparativement à 6 % du revenu des familles à deux soutiens. Les pensions et les revenus de placements comme les obligations, les actions et les revenus de location comptaient pour 8 % du revenu des familles traditionnelles et 4 % de celui des autres familles. Les gains des membres de la famille autres que le mari et la femme constituaient 9 % du revenu des familles traditionnelles et 5 % de celui des familles qui comptaient deux soutiens.

Une plus forte proportion de familles traditionnelles ont un faible revenu En 1991, 14 % des familles traditionnelles avaient des revenus inférieurs aux seuils de faibles revenus[1] établis par Statistique Canada, comparativement à 4 % des familles où les deux conjoints travaillaient. La proportion de familles à faibles revenus aurait toutefois été plus élevée parmi ces dernières (15 %) si les gains des épouses n'avaient pas été pris en compte dans le revenu de la famille.

La proportion de familles ayant un faible revenu est plus forte parmi les jeunes familles traditionnelles. En 1991, 22 % de ces familles où le mari était âgé de moins de 40 ans avaient un faible revenu, comparativement à 12 % de celles où le mari avait entre 40 et 54 ans et à 8 % de celles où il avait plus de 55 ans. Parmi les familles comptant deux soutiens, celles qui avaient un faible revenu étaient proportionnellement beaucoup moins nombreuses : seulement 5 % de celles où le mari avait moins de 40 ans et 3 % de celles où le mari avait entre 40 et 54 ans ou 55 ans et plus avaient des revenus inférieurs aux seuils de faibles revenus.

Parmi les familles traditionnelles, 19 % de celles qui comptaient des enfants de moins de 18 ans et 22 % de celles qui comptaient des enfants de moins de 7 ans avaient des revenus inférieurs aux seuils de faibles revenus en 1991. Chez les couples actifs, environ 5 % de ceux qui avaient des enfants de moins de 18 ans et 5 % de ceux qui en avaient de moins de 7 ans avaient des revenus aussi faibles. La proportion de familles à faible revenu aurait été beaucoup plus élevée parmi les familles à deux soutiens comptant des enfants de moins de 18 ans (18 %) et de moins de 7 ans (20 %) si les gains des

Expérience du marché du travail des épouses dans les familles comptant un seul soutien, 1991

TSC

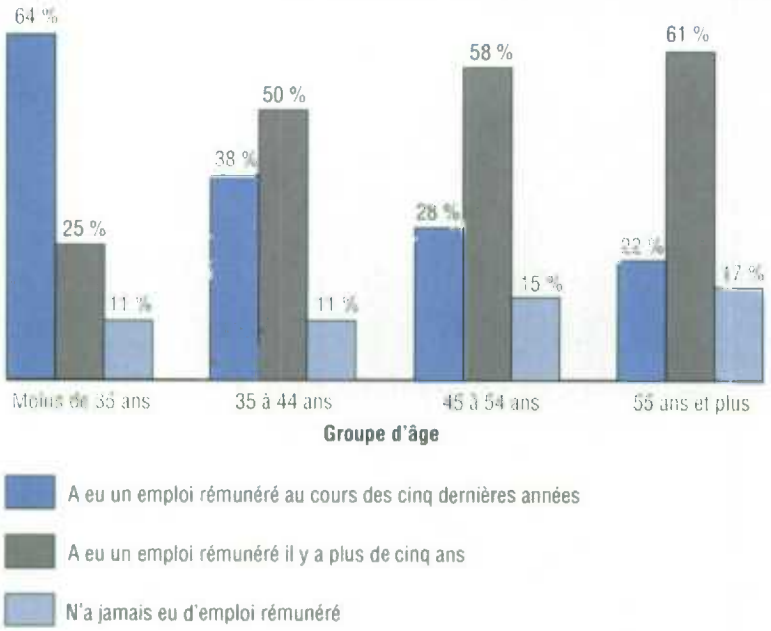

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, fichier de microdonnées à grande diffusion.

Gains des maris et des femmes et revenu familial, selon le genre de famille, 1991

TSC

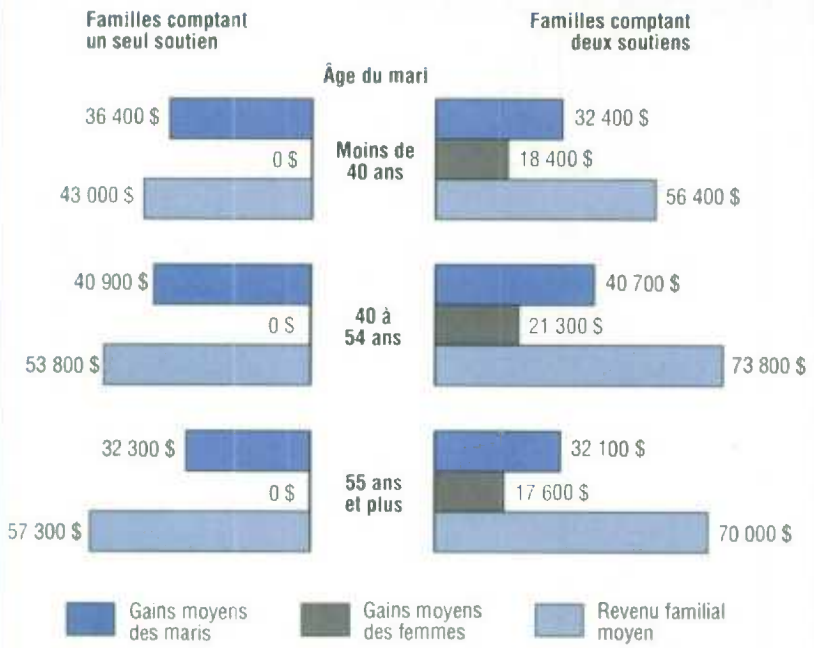

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, fichier de microdonnées à grande diffusion.

épouses n'avaient pas été pris en considération dans le revenu familial.

La probabilité est faible que le nombre de soutiens de famille traditionnels augmente Dans la minorité de jeunes couples où seul le mari occupe un emploi rémunéré, la femme a, dans bien des cas, quitté le marché du travail pour s'occuper de ses enfants, mais elle y retournera probablement quand ses obligations familiales seront moins exigeantes, contrairement à ce que faisaient les femmes des générations passées. Il en est ainsi en partie parce que les jeunes femmes d'aujourd'hui sont, en moyenne, plus instruites et possèdent une plus grande expérience du marché du travail que leurs aînées. De plus, beaucoup de femmes attachent une grande importance au sentiment d'estime de soi et à l'indépendance financière que leur procure le fait d'occuper un emploi rémunéré.

Toutefois, dans la majorité des familles époux-épouse, les deux conjoints ne travaillent pas seulement par goût, mais aussi pour des raisons financières. Ces familles sont devenues la réalité d'aujourd'hui, et c'est pourquoi des pressions s'exercent pour qu'évoluent aussi les institutions, notamment le patronat, le milieu de l'éducation et bon nombre de services des secteurs public et privé. Pouvoir plus facilement travailler selon un horaire variable et obtenir des congés, avoir accès à des services abordables et souples en matière de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées, disposer de services de garde parascolaire et voir les heures d'affaires s'allonger dans le secteur des services : voilà certains des changements dont les familles à deux soutiens souhaitent la réalisation.

1. Ces seuils ont été établis à partir de l'analyse des données de 1986 sur les dépenses des familles. On a déterminé qu'une famille qui, pour se nourrir, se vêtir et se loger, devait consacrer en moyenne 20 % de son revenu total de plus qu'une famille moyenne était une famille à faible revenu. Le seuil de faible revenu pour une famille de trois personnes vivant dans une des plus grandes villes du Canada était de 25 761 $ en 1991.

Jillian Oderkirk, Cynthia Silver et **Marc Prud'homme** travaillent tous trois à la revue *Tendances sociales canadiennes*, respectivement à titre de rédactrice, de rédactrice en chef et d'analyste.

1994 International Year of the Family
Année internationale de la famille

SEULS *ou en* COUPLE ?

par Robert Riordan

Rapports de masculinité des personnes seules

Au Canada, on compte un plus grand nombre de femmes que d'hommes chez les personnes seules, c'est-à-dire qui ne sont pas mariées ou qui ne vivent pas en union libre à l'heure actuelle. Cela ne signifie toutefois pas nécessairement que les hommes ont plus de chances que les femmes de trouver un conjoint. En effet, une comparaison globale du nombre de femmes et d'hommes seuls ne tient pas compte de l'âge, pas plus qu'elle ne permet d'évaluer le désir des gens de vivre ou non avec un conjoint.

Selon les données du Recensement de 1991, il y avait 87 hommes pour 100 femmes chez les personnes seules de 15 ans et plus[1]. Le nombre d'hommes l'emportait toutefois sur celui des femmes parmi les Canadiens seuls de moins de 30 ans. En revanche, dans la population des personnes âgées seules, les femmes étaient beaucoup plus nombreuses que les hommes. Dans les grands centres urbains, le rapport de masculinité suivait en gros la tendance nationale, tandis que dans les petites villes, la différence entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes était généralement plus marquée pour tous les groupes d'âge.

Plusieurs facteurs influent sur le rapport entre le nombre d'hommes seuls et le nombre de femmes seules : le rapport de masculinité à la naissance, la migration, la présence d'une base militaire ou d'une prison, la tendance des hommes à épouser des femmes plus jeunes qu'eux, la probabilité plus grande pour les hommes que pour les femmes de trouver un autre conjoint après la rupture d'un mariage ou d'une union libre, et les taux de mortalité et l'espérance de vie. Ainsi, dans les petites collectivités du Nord, où les possibilités d'emploi attirent proportionnellement plus d'hommes que de femmes, et dans les villes où l'on trouve une base militaire ou une prison pour hommes, il y a en général beaucoup plus d'hommes seuls que de femmes seules. Dans les villes qui ont une forte population de personnes âgées ou des maisons de repos pour personnes âgées, les femmes, qui vivent dans la plupart des cas plus longtemps que les hommes, sont au contraire plus nombreuses qu'eux.

Plus d'hommes seuls chez les moins de 30 ans dans toutes les régions

Selon les données du Recensement de 1991, il y avait 120 hommes pour 100 femmes chez les personnes seules âgées de 15 à 29 ans. Cette différence résulte en grande partie du fait que les hommes sont habituellement plus âgés que les femmes au moment de se marier ou de former une union libre.

En 1991, chez les personnes seules de moins de 30 ans, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans toutes les

1. Le rapport de masculinité est un outil démographique qui permet de mesurer le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Dans le présent article, le rapport de masculinité des personnes seules (c'est-à-dire qui ne sont pas mariées ou qui ne vivent pas en union libre) a été calculé en divisant le nombre d'hommes seuls de 15 ans et plus par le nombre de femmes seules du même âge, et en multipliant le résultat par 100.

Rapports de masculinité des personnes seules, selon la province, 1991 TSC

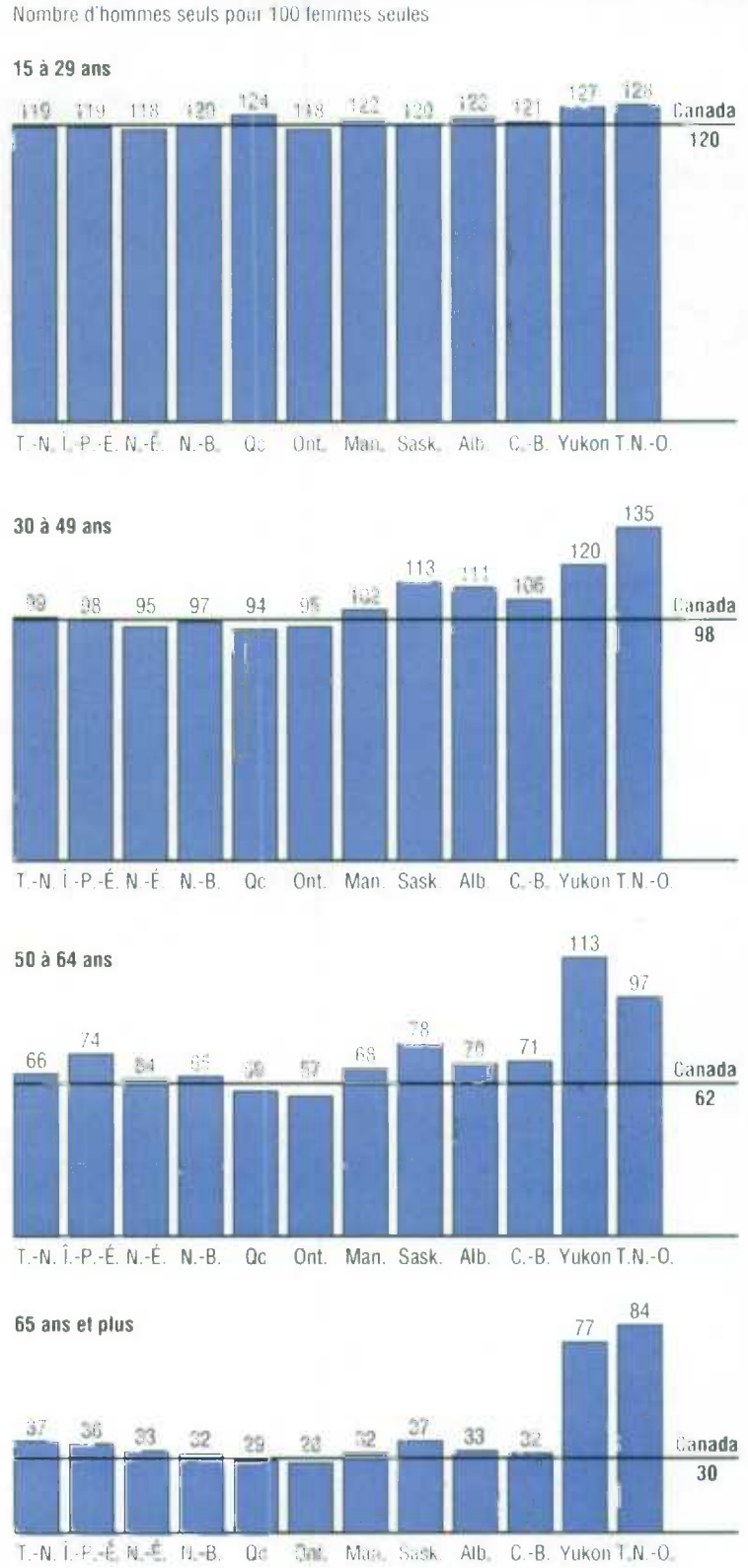

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991.

grandes régions urbaines et dans la plupart des petites collectivités. Les différences n'étaient toutefois pas aussi prononcées dans les régions urbaines. Parmi les cinq principales régions métropolitaines de recensement (RMR), Montréal avait le rapport de masculinité le plus élevé pour les jeunes gens seuls (119 hommes pour 100 femmes); venaient ensuite Vancouver, Ottawa-Hull et Edmonton (117 pour 100), puis Toronto (116 pour 100). Par contre, il y avait plus de 135 hommes pour 100 femmes chez les personnes seules âgées de 15 à 29 ans dans les petites villes de Val-d'Or et de Cowansville, au Québec, et de Fort St. John, en Colombie-Britannique. La différence numérique entre les sexes chez les jeunes gens seuls était encore plus prononcée à Grand Centre, en Alberta, et à Estevan, en Saskatchewan, où il y avait plus de 150 hommes pour 100 femmes. Il n'y a qu'à North Battleford, en Saskatchewan, et à Brandon, au Manitoba, que le nombre d'hommes et de femmes était le même.

Les différences n'étaient pas aussi marquées entre les provinces et territoires qu'entre les grandes et petites villes. Toujours chez les personnes seules âgées de 15 à 29 ans, les rapports de masculinité les plus élevés étaient ceux des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Québec, respectivement de 128, 127 et 124 hommes pour 100 femmes. La Nouvelle-Écosse et l'Ontario avaient le rapport le plus faible, de 118 hommes pour 100 femmes.

À l'échelle nationale, nombre semblable d'hommes et de femmes seuls de la génération du baby-boom Comme la plupart des adultes de 30 à 49 ans – qui forment la génération du baby-boom – sont mariés ou vivent en union libre, il n'est pas étonnant qu'il y ait à peu près le même nombre d'hommes seuls que de femmes seules dans ce groupe d'âge. En 1991, le rapport était de 98 hommes pour 100 femmes chez les membres de cette génération.

Le rapport de masculinité pour les personnes seules âgées de 30 à 49 ans était en général moins élevé dans les RMR de l'est du pays que dans celles de l'Ouest. Ce rapport avait les valeurs suivantes dans les cinq principales RMR du Canada en 1991 : 90 hommes pour 100 femmes à Montréal et à Ottawa-Hull, 91 pour 100 à Toronto, 103 pour 100 à Edmonton et 104 pour 100 à Vancouver. Dans certaines petites collectivités de l'Ouest et du Nord, le nombre d'hommes seuls excédait de beaucoup celui des femmes seules de la

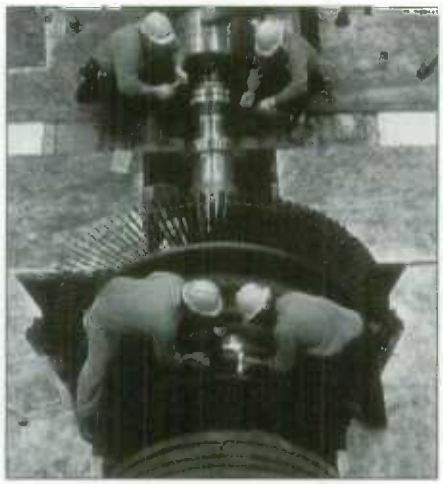

génération du baby-boom. En 1991, il y avait environ 150 hommes seuls âgés de 30 à 49 ans pour 100 femmes seules du même âge à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, à Fort McMurray et à Grand Centre, en Alberta, et à Estevan, en Saskatchewan. À Kitimat, en Colombie-Britannique, le rapport était encore plus grand, avec plus de 200 hommes seuls pour 100 femmes seules.

Par ailleurs, il y avait en 1991 un nombre disproportionné de femmes seules dans la trentaine et la quarantaine à Rimouski et à Matane, au Québec, à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, et à Brandon, au Manitoba, c'est-à-dire 77 hommes pour 100 femmes. La plus grande différence entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes de ce groupe d'âge a été relevé à Joliette, au Québec, où il y avait seulement 72 hommes seuls pour 100 femmes seules.

La progression d'est en ouest observée pour les valeurs du rapport de masculinité des RMR en 1991 a aussi été constatée pour les provinces. L'Ontario et les provinces de l'Est comptaient moins d'hommes que de femmes chez les personnes seules âgées de 30 à 49 ans, tandis que les provinces de l'Ouest et les territoires en comptaient plus. Le Québec présentait le rapport le plus faible (94 pour 100), tandis que les Territoires du Nord-Ouest avaient le plus élevé (135 pour 100).

Plus grande différence numérique entre les sexes chez les personnes seules âgées de 50 à 64 ans En 1991, il y avait seulement 62 hommes pour 100 femmes parmi les Canadiens seuls âgés de 50 à 64 ans. Dans ce groupe d'âge, qui comprend les «bébés de la guerre» et les enfants de la Crise, le taux de mortalité plus élevé des hommes et leur espérance de vie plus courte commencent à influer considérablement sur le rapport de masculinité. Le fait que les hommes aient plus de chances de trouver un autre conjoint après la rupture d'une union a aussi un effet important sur le rapport de masculinité.

Chez les personnes seules âgées de 50 à 64 ans, le rapport de masculinité était généralement plus faible dans l'est du pays que dans l'Ouest en 1991, comme c'était le cas pour la génération du baby-boom. Il y avait cette année-là 53 hommes pour 100 femmes dans la RMR de Toronto et dans celle de Ottawa-Hull, et 54 dans celle de Montréal. Cette proportion était cependant de 65 hommes pour 100 femmes dans la RMR d'Edmonton et de 67 pour 100 dans celle de Vancouver.

Les différences les plus marquées entre le nombre d'hommes seuls et le nombre de femmes seules âgés de 50 à 64 ans ont été constatées à Camrose, en Alberta (42 hommes pour 100 femmes), à Woodstock et à Cobourg, en Ontario (43 et 45 pour 100, respectivement), à Edmundston, au Nouveau-Brunswick (44 pour 100) et à Gander, à Terre-Neuve (38 pour 100).

Lorsque le nombre d'hommes seuls âgés de 50 à 64 ans était supérieur au nombre de femmes du même âge, l'écart était beaucoup plus faible. Comme dans les groupes d'âge plus jeunes, les hommes seuls étaient, de façon générale, relativement nombreux dans certaines collectivités éloignées. Ainsi, à Terrace et à Kitimat, en Colombie-Britannique, il y en avait respectivement 114 et 120 pour 100 femmes seules du même âge. Le rapport n'était que légèrement plus élevé à Fort McMurray, en Alberta (122 pour 100), et à Thompson, au Manitoba (126 pour 100). Le rapport le plus élevé pour les personnes seules de ce groupe d'âge a été enregistré à Labrador City, à Terre-Neuve (133 pour 100).

Dans le groupe des personnes seules âgées de 50 à 64 ans, les valeurs du rapport de masculinité suivaient, dans les provinces et les territoires, la tendance observée au niveau national, c'est-à-dire qu'il y avait moins d'hommes seuls que de femmes seules. Les Territoires du Nord-Ouest présentaient le rapport le plus équilibré pour les personnes seules de ce groupe d'âge (97 pour 100), tandis que l'Ontario avait le rapport le plus faible (57 pour 100).

Beaucoup plus de femmes que d'hommes chez les personnes âgées seules Chez les personnes seules de 65 ans et plus, il y avait seulement 30 hommes pour 100 femmes en 1991. Comme l'espérance de vie des hommes est

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Taux de nuptialité Le taux de nuptialité (pour une année donnée, nombre de personnes mariées pour 1 000 personnes jamais mariées, veuves ou divorcées) prend sa valeur maximale chez les personnes de 25 à 29 ans et décroît ensuite de façon régulière chez les personnes plus âgées. Jusqu'à 30 ans, le taux de nuptialité des femmes est plus élevé que celui des hommes, de sorte que les hommes seuls sont plus nombreux que les femmes seules. Chez les 30 à 34 ans, le taux de nuptialité est semblable pour les deux sexes. Après 40 ans, la proportion d'hommes qui se marient est invariablement supérieure à celle des femmes. Ainsi, les hommes de 50 à 54 ans étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que leurs homologues féminins à s'être mariés en 1990 (41 pour 1 000 hommes, comparativement à 21 pour 1 000 femmes). Les hommes au début de la soixantaine avaient quatre fois plus de chances de se marier que leurs homologues féminins (24 pour 1 000 hommes, comparativement à moins de 7 pour 1 000 femmes).

Taux de nuptialité, 1990

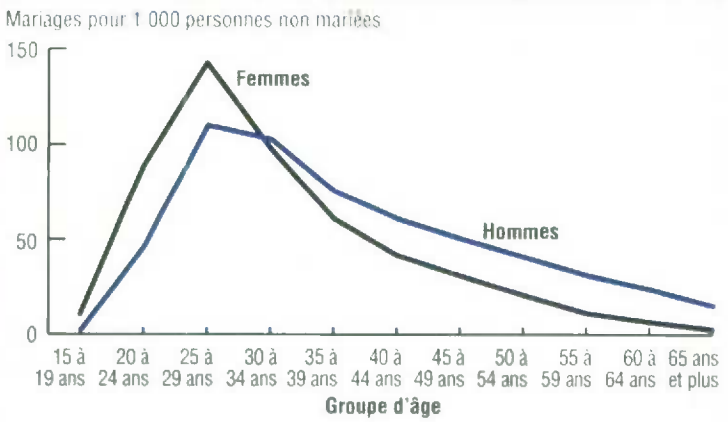

Source : Statistique Canada, publication nº 82-003S16 au catalogue.

Rapport de masculinité à la naissance, mortalité et migration : principaux déterminants des rapports de masculinité globaux Il y a de façon générale 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles. Toutefois, comme le taux de mortalité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, le rapport de masculinité diminue à chaque anniversaire. À la quarantaine, le rapport est à peu près égal. Il diminue ensuite de façon constante.

La migration sélective peut aussi déséquilibrer le rapport de masculinité. Par exemple, les jeunes hommes qui désirent améliorer leur situation financière peuvent choisir de s'établir dans les régions du Nord, où ils peuvent trouver des emplois à rémunération élevée. D'autres peuvent déménager pour poursuivre leurs études, pour améliorer leurs compétences ou parce que les perspectives d'emploi étaient meilleures. Les retraités peuvent être attirés par un climat relativement doux, comme celui de la Colombie-Britannique ou du sud de l'Ontario.

Entre 1986 et 1991, le mouvement de migration chez les personnes de 35 à 54 ans, a été plus fort chez les hommes que chez les femmes. Dans les groupes plus jeunes ou plus âgés, on a noté la tendance inverse.

moins longue que celle des femmes, beaucoup de femmes âgées sont veuves et, par conséquent, seules. De plus, les femmes qui n'ont jamais été mariées ont plus de chances de vivre jusqu'à un âge avancé que les hommes dans la même situation.

Dans les principales RMR, les rapports de masculinité des personnes âgées seules se situaient près de celui de la moyenne nationale. Le rapport de masculinité était de 30 hommes pour 100 femmes à Vancouver et à Edmonton, de 27 pour 100 à Toronto, de 26 pour 100 à Montréal et de 25 pour 100 à Ottawa-Hull.

Le rapport était encore plus faible dans certaines petites villes. Par exemple, à Tillsonburg, en Ontario, on ne comptait que 20 hommes âgés seuls pour 100 femmes ayant les mêmes caractéristiques. Le rapport était également peu élevé à Port Hope, Cobourg et Chatham, en Ontario, et à Saint-Hyacinthe, au Québec, où il n'y avait qu'un peu plus de 20 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées seules.

Parmi les collectivités observées en 1991, une seule avait un rapport de masculinité équilibré dans sa population âgée. À Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, où il y a peu de personnes âgées, il y avait le même nombre d'hommes et de femmes. Whitehorse, au Yukon, se classait au deuxième rang du point de vue de la proportion d'hommes seuls parmi les personnes âgées (65 pour 100 femmes).

Il ne s'est pas dégagé de tendance marquant une évolution d'est en ouest des valeurs prises par le rapport de masculinité dans les différentes provinces pour les personnes âgées en 1991. En revanche, cette population, comme celle des jeunes gens seuls, comptait relativement plus d'hommes que de femmes dans les territoires. En 1991, la proportion d'hommes âgés seuls par rapport aux femmes âgées seules était de 77 pour 100 au Yukon et de 84 pour 100 dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans les provinces, les valeurs du rapport de masculinité des personnes âgées seules variaient de 28 hommes pour 100 femmes, en Ontario, à 37 pour 100 en Saskatchewan et à Terre-Neuve.

Robert Riordan est analyste principal à la Section des estimations démographiques de la Division de la démographie de Statistique Canada.

ESTIMATIONS ANNUELLES DE LA POPULATION ACTIVE, 1946-1993

TSC

	Population de 15 ans et plus (en milliers)	Population active (en milliers)			Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)	Rapport emploi/ population (%)
		Total	Personnes occupées	Personnes en chômage			
1946	8 779	4 829	4 666	163	55,0	3,4	53,1
1947	9 007	4 942	4 832	110	54,9	2,2	53,6
1948	9 141	4 988	4 875	114	54,6	2,3	53,3
1949	9 268	5 055	4 913	141	54,5	2,8	53,0
1950	9 615	5 163	4 976	186	53,7	3,6	51,8
1951	9 732	5 223	5 097	126	53,7	2,4	52,4
1952	9 956	5 324	5 169	155	53,5	2,9	51,9
1953	10 164	5 397	5 235	162	53,1	3,0	51,5
1954	10 391	5 493	5 243	250	52,9	4,6	50,5
1955	10 597	5 610	5 364	245	52,9	4,4	50,6
1956	10 807	5 782	5 585	197	53,5	3,4	51,7
1957	11 123	6 008	5 731	278	54,0	4,6	51,5
1958	11 388	6 137	5 706	432	53,9	7,0	50,1
1959	11 605	6 242	5 870	372	53,8	6,0	50,6
1960	11 831	6 411	5 965	446	54,2	7,0	50,4
1961	12 053	6 521	6 055	466	54,1	7,1	50,2
1962	12 280	6 615	6 225	390	53,9	5,9	50,7
1963	12 536	6 748	6 375	374	53,8	5,5	50,9
1964	12 817	6 933	6 609	324	54,1	4,7	51,6
1965	13 128	7 141	6 862	280	54,4	3,9	52,3
1966[1]	13 083	7 493	7 242	251	57,3	3,4	55,4
1967	13 444	7 747	7 451	296	57,6	3,8	55,4
1968	13 805	7 951	7 593	358	57,6	4,5	55,0
1969	14 162	8 194	7 832	362	57,9	4,4	55,3
1970	14 528	8 395	7 919	476	57,8	5,7	54,5
1971	14 872	8 639	8 104	535	58,1	6,2	54,5
1972	15 186	8 897	8 344	553	58,6	6,2	54,9
1973	15 526	9 276	8 761	515	59,7	5,5	56,4
1974	15 924	9 639	9 125	514	60,5	5,3	57,3
1975	16 323	9 974	9 284	690	61,1	6,9	56,9
1976	16 701	10 203	9 477	726	61,1	7,1	56,7
1977	17 051	10 500	9 651	849	61,6	8,1	56,6
1978	17 377	10 895	9 987	908	62,7	8,3	57,5
1979	17 702	11 231	10 395	836	63,4	7,4	58,7
1980	18 053	11 573	10 708	865	64,1	7,5	59,3
1981	18 368	11 899	11 001	898	64,8	7,5	59,9
1982	18 608	11 926	10 618	1 308	64,1	11,0	57,1
1983	18 805	12 109	10 675	1 434	64,4	11,8	56,8
1984	18 996	12 316	10 932	1 384	64,8	11,2	57,5
1985	19 190	12 532	11 221	1 311	65,3	10,5	58,5
1986	19 397	12 746	11 531	1 215	65,7	9,5	59,4
1987	19 642	13 011	11 861	1 150	66,2	8,8	60,4
1988	19 890	13 275	12 245	1 031	66,7	7,8	61,6
1989	20 141	13 503	12 486	1 018	67,0	7,5	62,0
1990	20 430	13 681	12 572	1 109	67,0	8,1	61,5
1991	20 746	13 757	12 340	1 417	66,3	10,3	59,5
1992	21 058	13 797	12 240	1 556	65,5	11,3	58,1
1993	21 392	13 946	12 383	1 562	65,2	11,2	57,9

1. Comprend la population âgée de 15 ans et plus à partir de 1966. Les données pour les années antérieures à 1966 sont fondées sur la population âgée de 14 ans et plus. Les estimations pour la période allant de 1966 à 1974 ont été corrigées en fonction des concepts actuels. Les estimations pour les années antérieures à 1966 n'ont pas été révisées.

INDICATEURS SOCIAUX

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
POPULATION								
Canada, 1er juillet (en milliers)	26 203,8 IR	26 549,7 IR	26 894,8 IR	27 379,3 IR	27 790,6 IR	28 117,6 PR	28 435,6 PR	28 753,0 PP
Croissance annuelle (%)	1,0 IR	1,3 IR	1,3 IR	1,8 IR	1,5 IR	1,2 PR	1,1 PR	1,1 PP
Immigration[1]	88 639 F	130 813 F	152 413 F	178 152 F	202 979 F	219 250 F	239 435 R	257 465 P
Émigration[1]	50 595 F	47 707 F	40 978 F	40 395 F	39 760 F	43 692 PR	48 519 PR	46 437 PP
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	14,7	14,4	14,5	15,0	15,3	14,3 R	14,0	*
Taux de nuptialité (pour 1 000 habitants)	6,9	7,1	7,2	7,3	7,1	6,4	*	*
Taux de divorce (pour 1 000 habitants)	3,1	3,4	3,1	3,1	2,9	2,8	*	*
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	915	872	789	776	841	1 046	1 132	1 144
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	11 531	11 861	12 244	12 486	12 572	12 340	12 240	12 383
– secteur des biens (en milliers)	3 477	3 553	3 693	3 740	3 626	3 423	3 307	3 302
– secteur des services (en milliers)	8 054	8 308	8 550	8 745	8 946	8 917	8 933	9 082
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 215	1 150	1 031	1 018	1 109	1 417	1 556	1 562
Taux de chômage (%)	9,5	8,8	7,8	7,5	8,1	10,3	11,3	11,2
Emploi à temps partiel (%)	15,5	15,2	15,4	15,1	15,4	16,4	16,8	17,3
Taux d'activité des femmes (%)	55,3	56,4	57,4	57,9	58,4	58,2	57,6	57,5
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	34,1	33,3	33,7	34,1	34,7	35,1	*	*
REVENU								
Revenu familial médian	36 858	38 851	41 238	44 460	46 069	46 742	47 719	*
Pourcentage des familles à faible revenu (base de 1986)	13,6	13,1	12,2	11,1	12,1	13,1	13,3	*
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	65,8	65,9	65,3	65,8	67,6	69,6	*	*
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 938,0	4 972,9	5 024,1	5 074,4	5 141,0	5 207,4 F	5 295,1 P	*
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	796,9	805,4	816,9	832,3	856,5	890,4 R	917,4 R	946,3 P
Nombre de doctorats décernés	2 218	2 384	2 415	2 600	2 673 R	2 947	3 136 R	*
Dépenses publiques en matière d'éducation – en % du PIB	5,7	5,6	5,5	5,4	5,5	*	*	*
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardiovasculaires – hommes	41,4	40,5	39,5	39,1	37,3	37,1	*	*
– femmes	44,9	44,0	43,4	42,6	41,2	41,0	*	*
Pourcentage des décès attribuables au cancer – hommes	25,9	26,4	27,0	27,2	27,8	28,1	*	*
– femmes	25,5	26,1	26,4	26,4	26,8	27,0	*	*
Dépenses publiques en matière de santé – en % du PIB	6,0	5,9	5,9	6,0	6,2	*	*	*
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
– crimes de violence	808	856	898	948	1 013	1 100 R	1 122	*
– crimes contre la propriété	5 714	5 731	5 630	5 503	5 841 R	6 394 R	6 110	*
– homicides	2,2	2,5	2,2	2,5	2,5	2,8 R	2,7	*
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1990)	159 560,3 R	163 207,6 R	165 341,3 R	171 434,6 R	175 640,0	*	*	*
– en % des dépenses totales	56,4	56,1	56,2	56,2	56,7	*	*	*
– en % du PIB	26,1	25,5	24,7	24,9 R	26,2 R	*	*	*
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 136,7	3 079,9	3 016,4	3 025,2	3 261,0	3 663,0	3 658,0	*
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4	3 005,8	3 098,5	3 180,5	*
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1	1 930,1	2 282,2	2 723,0	*
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) – variation annuelle en %	+3,3	+4,2	+5,0	+2,4 R	-0,2 R	-1,7	+0,7 R	*
Taux d'inflation annuel (%)	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,6	1,5	1,8
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	170 863	215 340	189 635	183 323	150 620	130 094	140 126	129 988

– données non disponibles * données non encore disponibles P données provisoires E estimations m chiffres de mars
IR estimations intercensitaires corrigées PP estimations postcensitaires provisoires PR estimations postcensitaires mises à jour R données mises à jour F donnés définitives

1. Pour l'année se terminant le 30 juin.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010225980

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau régional de Statistique Canada le plus près :

Terre-Neuve et Labrador
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : 1-902-426-5331 ou 1-800-565-7192

Québec
Montréal (Qc) : 1-514-283-5725 ou 1-800-361-2831

Ontario
Toronto (Ont.) : 1-416-973-6586 ou 1-800-263-1136

Manitoba
Winnipeg (Man.) : 1-204-983-4020 ou 1-800-563-7828

Saskatchewan
Regina (Sask.) : 1-306-780-5405 ou 1-800-563-7828

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : 1-403-495-3027 ou 1-800-563-7828

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : 1-403-292-6717 ou 1-800-563-7828

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : 1-604-666-3691 ou 1-800-663-1551

Région de la Capitale nationale
1-613-951-8116

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

DIVISION DU MARKETING
VENTES ET SERVICE
STATISTIQUE CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix	
		Canada ($ CAN)	À l'étranger
13-207	*Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*	40,00 $	États-Unis : 48,00 $ US Autres pays : 56,00 $ US
71-201	*Statistiques chronologiques sur la population active*	67,00 $	États-Unis : 80,00 $ US Autres pays : 94,00 $ US
75-001F	*L'emploi et le revenu en perspective*	53,00 $	États-Unis : 64,00 $ US Autres pays : 74,00 $ US
82-003S16	*Mariages*	5,00 $	
93-310	*Âge, sexe et état matrimonial Série Le pays*	40,00 $	États-Unis : 48,00 $ US Autres pays : 56,00 $ US
93-316	*Immigration et citoyenneté Série Le pays*	40,00 $	États-Unis : 48,00 $ US Autres pays : 56,00 $ US

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composer sans frais le 1-800-267-6677

Nouvelles publications de Statistique Canada

Revenus des familles : Familles de recensement
(nº 13-208 au catalogue)
19 $/23 $ US/ 27 $ US

Dépenses des familles au Canada
(nº 62-555 au catalogue)
60 $/72 $ US/ 84 $ US

Familles
(nº 92-328F au catalogue)
20 $/24 $ US/ 28 $ US

Les jeunes au Canada – Deuxième édition
(nº 89-511F au catalogue)
37 $/44 $ US/ 52 $ US

La conjoncture démographique : Rapport sur l'état de la population du Canada
(nº 91-209F au catalogue)
26 $/31 $ US/ 36 $ US

JURISTAT

Votre source de renseignements la plus complète sur la justice

Nous sommes souvent bombardés par des nouvelles à propos de l'escalade du taux de la criminalité et du coût élevé de l'administration de notre système judiciaire. Pour comprendre les questions de première importance du système judiciaire du Canada, vous avez besoin d'une source sûre – ***JURISTAT***.

Publié par le **Centre canadien de la statistique juridique**, le bulletin ***JURISTAT*** vise à vous aider à comprendre les principaux aspects relatifs au système judiciaire. Rapport **concis** et **facile à consulter**, il présente les données les plus récentes disponibles, vous en propose des analyses approfondies et les illustrent sur tableaux, graphiques et diagrammes pour que vous en dégagiez les détails essentiels d'un seul coup d'oeil. Vous découvrirez des faits intéressants, notamment:

- **De 1981 à 1991, le nombre de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies au Canada a diminué de 31%, passant de 162 048 à 111 307.**
- **En 1991, près de 20 % des homicides résolus ont été commis par un conjoint – 85 hommes ont tué leur conjointe et 25 femmes ont tué leur conjoint.**

JURISTAT est l'outil essentiel pour tous ceux qui ont à planifier, à établir, à administrer et à évaluer des programmes et des projets ou ceux qui ont un certain intérêt pour le système judiciaire du Canada.

Voici quelques-uns des titres qui paraîtront au cours de 1993/1994 :

- **Délits reliés aux drogues et rôle des drogues dans la criminalité au Canada**
- **Prononcé de la condamnation dans les tribunaux provinciaux pour adultes**
- **La prostitution de rue au Canada**
- **Enquête sur la violence envers les femmes : résultats d'une enquête nationale**

Fiez-vous à cette mine de renseignements qu'est ***JURISTAT***! Agissez maintenant et abonnez-vous à ***JURISTAT*** (nº 85-002 au catalogue), 65 $ au Canada (plus TPS), 78 $ US aux États-Unis et 91 $ US dans les autres pays.

Pour commander

Écrivez à :

Statistique Canada
Division du marketing
Vente des publications
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

ou communiquez avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche. (Voir la liste figurant dans la présente publication.)

Vous pouvez également composer sans frais le

1-800-267-6677

et utiliser votre carte **VISA** ou **MasterCard** ou encore télécopier votre commande au

(613) 951-1584

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (nº 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.